



**Pour CONSTRUIRE
un QUÉBEC
sans PAUVRETÉ**

Quelques éléments d'analyse politique et extraits choisis

Publié dans le cadre de la
consultation en vue du troisième
plan d'action gouvernemental
en matière de lutte contre la
pauvreté et l'exclusion sociale

Décembre 2015

Message aux membres et alliés du Collectif

Bonjour,

En novembre dernier, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, monsieur Sam Hamad, a annoncé la tenue d'une consultation en vue de l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.¹ Les individus et les organisations ont jusqu'au 29 janvier 2016 pour déposer un mémoire. D'ici la fin du printemps, le ministre Hamad organisera des groupes de discussion et des rencontres ciblées auprès de différentes organisations.

Le Collectif déposera un mémoire dans le cadre de cette consultation et il invite ses membres et alliés à faire de même.

Le présent document a pour objectif de vous outiller pour la rédaction de votre mémoire. Il présente la vision du Collectif sur la consultation et, surtout, une série de courts commentaires politiques et de nombreuses données qui peuvent appuyer votre discours pour chacune des cinq orientations sur lesquelles la consultation est basée. N'hésitez pas à « piger » dans ces données ou dans les commentaires politiques du Collectif. Le plagiat est fortement encouragé!

Par ailleurs, nous vous invitons à vous inspirer d'histoires de vie pour soutenir votre argumentation, un peu comme l'a fait le Collectif aux pages 7 et 8 de son mémoire sur la fiscalité pour la Commission des finances publiques.² C'est très efficace pour attirer l'attention des élus...

Pour les organisations souhaitant contribuer à la réflexion avec des personnes en situation de pauvreté, le Collectif a aussi produit un outil d'éducation populaire pour faciliter le travail.³ En suivant le déroulement proposé, vous pourrez facilement animer la rédaction d'un mémoire AVEC.

Une campagne d'appui aux revendications du Collectif est aussi prévue cet hiver et ce printemps.

Vous pouvez nous téléphoner pour des explications supplémentaires (418-525-0040).

Bonne rédaction!

L'équipe du Collectif

Table des matières

COMMENTAIRE POLITIQUE GÉNÉRAL	5
--------------------------------------	----------

<u>1^{RE} ORIENTATION : PRÉVENIR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE EN FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL DES PERSONNES (ART. 8)</u>	8
---	----------

CIBLES PRIORITAIRES DU COLLECTIF LIÉES À LA 1^{RE} ORIENTATION	8
BREF COMMENTAIRE POLITIQUE SUR LA 1^{RE} ORIENTATION	8
QUELQUES DONNÉES POUR ALLER PLUS LOIN SUR LA 1^{RE} ORIENTATION	9
LES SERVICES PUBLICS, UNE RICHESSE COLLECTIVE POUR LE QUÉBEC	9
L'EXEMPLE DE L'IMPACT DES SERVICES DE GARDE À CONTRIBUTION RÉDUITE EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX...	10
DES SERVICES DE MOINS EN MOINS ACCESSIBLES...	10
ÉDUCATION... LA SCOLARISATION FAVORISE DE MEILLEURS REVENUS	11
POUR L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ	12
LE COMMUNAUTAIRE, UN ACTEUR CLÉ...	13
LE TRANSPORT, DISPONIBLE ET ACCESSIBLE?	14
LOISIRS ET CULTURE	15

<u>2^E ORIENTATION : RENFORCER LE FILET DE SÉCURITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE (ART. 9)</u>	19
---	-----------

CIBLES PRIORITAIRES DU COLLECTIF LIÉES À LA 2^E ORIENTATION	19
BREF COMMENTAIRE POLITIQUE SUR LA 2^E ORIENTATION	19
QUELQUES DONNÉES POUR ALLER PLUS LOIN SUR LA 2^E ORIENTATION	20
HAUSSER LES REVENUS ET TENIR COMPTE DES BESOINS PARTICULIERS	20
HAUSSER LE REVENU DES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES, ÇA PRESSE!	20
LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS À FAIBLE REVENU	21
DES SUPPLÉMENTS AU SALAIRE	22
POUR DES LOGEMENTS DE QUALITÉ ET ACCESSIBLES	23
PAUVRETÉ, SANTÉ ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	24

<u>3^E ORIENTATION : FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI ET VALORISER LE TRAVAIL (ART. 10)</u>	27
--	-----------

CIBLES PRIORITAIRES DU COLLECTIF LIÉES À LA 3^E ORIENTATION	27
BREF COMMENTAIRE POLITIQUE SUR LA 3^E ORIENTATION	27
QUELQUES DONNÉES POUR ALLER PLUS LOIN SUR LA 3^E ORIENTATION	28
MESURES D'AIDE À L'EMPLOI	28
FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES AYANT DES DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES	
D'INTÉGRATION EN EMPLOI	30

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EMPLOIS	30
D'UN SALAIRE MINIMUM À UN SALAIRE DÉCENT	31
<u>4^E ORIENTATION : FAVORISER L'ENGAGEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ (ART. 11)</u>	35
CIBLES PRIORITAIRES DU COLLECTIF LIÉES À LA 4^E ORIENTATION	35
BREF COMMENTAIRE POLITIQUE SUR LA 4^E ORIENTATION	35
QUELQUES DONNÉES POUR ALLER PLUS LOIN SUR LA 4^E ORIENTATION	36
FISCALITÉ, MEILLEURE DISTRIBUTION DE LA RICHESSE, IMPÔT DES ENTREPRISES, TARIFS ET TAXES	36
LES PRÉJUGÉS ENVERS LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ	37
FAIRE LA LUTTE À LA PAUVRETÉ AVEC LES PERSONNES QUI LA VIVENT!	38
<u>5^E ORIENTATION : ASSURER, À TOUS LES NIVEAUX, LA CONSTANCE ET LA COHÉRENCE DES ACTIONS (ART. 12)</u>	41
CIBLE PRIORITAIRE DU COLLECTIF LIÉE À LA 5^E ORIENTATION	41
BREF COMMENTAIRE POLITIQUE SUR LA 5^E ORIENTATION	41
QUELQUES DONNÉES POUR ALLER PLUS LOIN SUR LA 5^E ORIENTATION	42
FAITS SAILLANTS	42
LES RECOMMANDATIONS DU VGQ AU MESS	42
CONCERNANT LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE NATIONALE	43
CONCERNANT LES MESURES GOUVERNEMENTALES	43
CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS LIÉS AUX MESURES	44
CONCERNANT LE SUIVI DES MESURES ET L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS	44

Commentaire politique général

Pour bien comprendre le cadre de cette consultation, il faut se rappeler brièvement comment fonctionne la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.⁴ D'abord, il faut noter que cette loi a pour objet de « guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté » (art. 1).

Pour ce faire, elle met en place une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale afin d'« amener progressivement le Québec d'ici l'année 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres », et ce, en fonction de méthodes de comparaison internationalement reconnues (art. 4). Pour être plus précis, cette stratégie nationale a cinq buts (art. 6), soit de :

- « 1° promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard;
- 2° améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement;
- 3° réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale;
- 4° favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société;
- 5° développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. »

Afin de réaliser la stratégie nationale, donc son objet, le gouvernement a l'obligation d'adopter un plan d'action et d'énoncer les activités que celui-ci prévoit réaliser pour atteindre les cinq buts nommés plus haut (art. 13). Le plan d'action doit s'articuler autour des cinq orientations suivantes (art. 7) :

- « 1° prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes;
- 2° renforcer le filet de sécurité sociale et économique;
- 3° favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail;
- 4° favoriser l'engagement de l'ensemble de la société;
- 5° assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions. »

Par ailleurs, l'article 7 de la loi, qui liste les orientations à suivre dans l'élaboration du plan d'action, précise aussi que le gouvernement du Québec doit tenir compte de la réalité spécifique des femmes et des hommes, de même « que les incidences plus fortes de pauvreté dans certaines régions ou parties de territoire et les besoins spécifiques de certains groupes de la société présentant des difficultés particulières, notamment en raison de leur âge, de leur origine

ethnique ou de leurs déficiences ou incapacités ». Cette préoccupation est peu présente dans la présente consultation.

La présente consultation repose sur les cinq orientations de la stratégie nationale. En fait, contrairement à la consultation en vue du plan d'action 2010-2015, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale prend la peine de faire reposer ses consultations sur les orientations de la loi et non sur des « axes » ou des enjeux uniquement alignés sur les priorités gouvernementales. Toutefois, il ne faut pas être naïf et noter que, dans le document de consultation (p. 16-25), des pistes d'enjeux sont identifiées pour chacune des cinq orientations. Ces pistes représentent assurément les domaines dans lesquels le gouvernement du Québec souhaite intervenir au cours des cinq prochaines années.

De même, s'il est intéressant que le document de consultation soit axé sur les cinq orientations de la stratégie nationale, les trois questions posées pour chaque orientation (les nouveaux enjeux, l'ordre de priorité dans les enjeux et les bonnes pratiques pour faire évoluer les actions) peuvent nous faire perdre de vue l'essentiel. Et pour le Collectif, l'essentiel, c'est la mise en place de mesures gouvernementales visant l'élimination de la pauvreté, la réduction continue des inégalités socioéconomiques et la réduction des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté; et que cela soit fait de manière concertée, globale et structurée, en association AVEC les personnes en situation de pauvreté et les organisations qui les représentent.

Se limiter aux questions posées peut s'avérer une erreur. Pour sa part, le Collectif met de l'avant cinq cibles prioritaires en vue de l'élaboration du prochain plan d'action gouvernemental. Cinq cibles qui pourraient former le cœur du troisième plan d'action pour les cinq prochaines années, soit :

1. Le rehaussement des protections publiques pour assurer à touTEs un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 17 246 \$ par année (2013).
2. La fixation du salaire minimum à au moins 13,37 \$ l'heure (2015) et sa révision annuelle afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté.
3. La réduction des inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches.
4. La mise en place d'une campagne sociétale visant à changer les mentalités et à contrer les mythes sur la pauvreté et les préjugés envers les personnes qui la vivent.
5. L'amélioration continue de l'accès, sans discrimination, à des services publics universels et de qualité.

Enfin, si la réduction des inégalités fait partie des buts de la stratégie nationale, ainsi que l'amélioration de la situation économique des personnes et des familles, aucune orientation ne parle de la fiscalité. Pourtant, la fiscalité est justement au cœur de la redistribution de la richesse. Y faire mention est pertinent, notamment dans la quatrième orientation (voir plus bas).

¹ Vous trouverez le cahier d'appel de mémoire général ici :

http://www.mess.gouv.qc.ca/consultation_pauvrete/index.asp

² Que vous trouverez ici : <http://www.pauvrete.qc.ca/document/auditions-publiques-sur-le-rapport-de-la-commission-dexamen-sur-la-fiscalite-quebecoise/>

³ Que vous trouverez ici : <http://www.pauvrete.qc.ca/document/pour-construire-un-quebec-sans-pauvrete-outil-de-redaction-collective/>

⁴ Vous trouverez la loi ici :

www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/L_7/L7.html

1^{re} orientation : Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes (art. 8)

« 8. Les actions liées à la prévention doivent notamment viser à :

1° reconnaître la famille comme cellule de base du développement des personnes et de la société et soutenir, dans le respect du rôle des parents, les familles à risque de pauvreté persistante ayant la charge de jeunes enfants en intervenant de manière précoce et intégrée afin de leur rendre accessible une diversité de services et de programmes adaptés à leurs besoins et à ceux de leurs enfants;

2° favoriser la réussite scolaire de même que la réinsertion scolaire et sociale des jeunes, particulièrement ceux vivant en milieux défavorisés;

3° améliorer la formation de base et l'accès à la formation continue afin de permettre aux adultes de compléter et de mettre à jour leurs compétences professionnelles, de faciliter la reconnaissance de leurs acquis et de favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication;

4° soutenir les actions bénévoles et communautaires qui contribuent à l'inclusion sociale des personnes en situation de pauvreté;

5° reconnaître l'apport des aînés dans la société et soutenir ceux qui sont en situation de pauvreté afin de leur rendre accessible une diversité de services et de programmes adaptés à leurs besoins;

6° favoriser, pour les personnes en situation de pauvreté, l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports. »

Cibles prioritaires du Collectif liées à la 1^{re} orientation

1. Le rehaussement des protections publiques pour assurer à touTEs un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 17 246 \$ par année (2013).

5. L'amélioration continue de l'accès, sans discrimination, à des services publics universels et de qualité.

Bref commentaire politique sur la 1^{re} orientation

Pour le Collectif, la pauvreté est un déni des droits humains, dont celui à « un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille » (DUDH, art. 25). Pour parvenir à la réalisation de ces droits, l'État doit intervenir; la lutte à la pauvreté étant une affaire collective. Autrement dit, faire reposer le développement du potentiel des personnes sur la seule responsabilité individuelle va à l'encontre des droits humains.

La prévention de la pauvreté repose donc à la fois sur l'amélioration du revenu des personnes et des familles, à la hauteur de la mesure du panier de consommation, ainsi que sur l'accès à des services publics universels et de qualité. La lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale ne peut pas se limiter à des « trucs » ou à des pratiques innovantes. Elle demande une intervention majeure de l'État, qui aura aussi pour effet de réduire les inégalités socioéconomiques.

Quelques données pour aller plus loin sur la 1^{re} orientation

Les services publics, une richesse collective pour le Québec

Selon un rapport de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), chaque personne au Québec aurait reçu en 2007-2008 l'équivalent de 17 000 \$ en services publics.⁵ On parle ici principalement de services sociaux, de santé, d'éducation, de sécurité et de transport.

De plus, les chercheurs de l'IREC rappellent que « [l]es dépenses publiques ont un effet redistributif, surtout pour le premier quintile [le 20 % le plus pauvre de la population]. Un individu du premier quintile reçoit plus de 10 000 \$ de plus que celui appartenant au deuxième quintile ».⁶

On peut donc penser que « [s]ans financement public, la majorité des familles à revenu modeste serait dans l'impossibilité de se payer des services essentiels comme l'éducation et la santé. Ces derniers comptent parmi les services fondamentaux qui doivent être accessibles à tous, sans égard au revenu ».⁷

L'exemple de l'impact des services de garde à contribution réduite

Des services de garde de qualité peuvent contribuer à ce que des familles améliorent leur revenu ou sortent de la pauvreté en permettant aux parents de jeunes enfants d'occuper un emploi. C'est ce qui ressort d'une analyse des impacts des services de garde qui estime à « [...] environ 70 000, pour l'année 2008, le nombre de mères au travail qui peut être attribué spécifiquement au programme québécois des services de garde à contribution réduite ».⁸ De plus, parallèlement à la mise en place de ce programme, « [...]ce sont les chefs de famille monoparentale ayant des enfants d'âge préscolaire qui ont enregistré la hausse d'activité la plus importante entre 1996 et 2008, soit presque 22 points. Au cours de cette période, le nombre de familles monoparentales à l'aide sociale (dirigées par des femmes dans la grande majorité des cas) est passé de 99 000 à 45 000. De plus, le taux de pauvreté relative des familles monoparentales avec une femme à leur tête est passé de 36 % à 22 % et leur revenu réel médian après impôts a bondi de 81 % ».⁹

Mais...

- Depuis 2014, l'État a coupé dans plusieurs services et programmes, pour un montant totalisant plus de 4 milliards \$.¹⁰
- Dans le réseau des services de garde à contribution réduite, « des compressions de 120 millions pour 2016-2017 s'ajoutent aux coupes de 74 millions de cette année et à celles de 100 millions imposées en 2014-2015 ».¹¹ Ces coupes entraînent « une perte de soutien et de services aux enfants issus de milieux défavorisés et aux responsables de services de garde en milieu familial qui les reçoivent ».¹² À cela s'ajoute aussi le fait que

les tarifs de ces mêmes services ont augmenté depuis octobre 2014, ce qui risque d'en réduire l'accessibilité.

En santé et services sociaux...

Dans le domaine de la santé et des services sociaux, comme partout ailleurs dans les services publics, des compressions de plusieurs centaines de millions de dollars ont eu lieu au cours des dernières années, notamment en prévention. Des coupes qui risquent d'avoir un impact plus grand chez les personnes en situation de pauvreté qui ne disposent de l'option d'aller dans le privé...

- Des compressions ont aussi été effectuées et ont touché de nombreux établissements de santé et de services sociaux. Dans le budget 2015-2016, ces coupes totalisent 583 millions \$ pour l'ensemble du réseau québécois.¹³
- Des organismes qui contribuent à la prévention ont vu leurs ressources réduites. C'est le cas des Agences de santé qui, en devenant des CISSS, ont vu leur budget amputé de 220 millions \$ en août 2014.¹⁴ Dans le même esprit, les directions de santé publique ont aussi vu leur budget réduit de près de 24 millions \$ en mars 2015.¹⁵ Ces directions ont pourtant un rôle crucial à jouer dans la prévention en santé et services sociaux. Par exemple, en Estrie, c'est 40 % du budget de la direction régionale de santé publique qui a été amputé, et plusieurs organismes communautaires qui travaillent en prévention risquent d'en faire les frais.¹⁶
- L'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec a lui aussi subi une coupe de 3 millions \$ en mai 2015. Cet institut prodigue des soins à des personnes handicapées. Suite à cette compression, « "[d]es personnes handicapées doivent dorénavant porter une couche lorsqu'elles se rendent à l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRD PQ), faute de personnel pour les aider à aller aux toilettes." ».¹⁷

Des services de moins en moins accessibles...

- Les délais s'allongent et l'accompagnement s'amenuise : « Le problème de l'accès aux services et aux institutions est réel, notamment en ce qui a trait au temps d'attente, aux coûts des services et aux modes de communication. Il a été mentionné à plusieurs occasions que le temps d'attente pour avoir accès à des services est long, ce qui entraîne fréquemment une aggravation de l'état de santé physique ou psychologique. Cette situation fait en sorte que les personnes hésitent à aller demander de l'aide, notamment au centre local de services communautaires (CLSC) ».¹⁸
- Le délai d'attente moyen en CLSC pour des services psychosociaux généraux était en 2012-2013, pour l'ensemble du Québec, de 33 jours. « En 2012-2013, [les programmes] qui présentent la proportion la plus élevée d'utilisateurs qui attendent, en moyenne, plus d'un mois pour une 1re intervention sont : services psychosociaux, DI-TED [déficience

- intellectuelle et troubles envahissants du développement], santé mentale [36 jours] et jeunes en difficulté [40 jours] ». ¹⁹
- En termes d'accompagnement, certaines personnes « [...] auraient davantage besoin d'un service personnalisé. Plusieurs se découragent devant la complexité des démarches et des questionnaires à remplir pour demander de l'aide, notamment de l'aide financière de dernier recours. Certains accumulent les refus parce qu'il manque un papier ou une information et doivent remplir d'autres demandes ». ²⁰

Éducation... la scolarisation favorise de meilleurs revenus

Le niveau de scolarité a un impact sur le revenu d'emploi des personnes. Celles qui ont fait un plus grand nombre d'années d'études ont généralement un meilleur revenu d'emploi et sont moins susceptibles de connaître des épisodes prolongés de faible revenu. Par exemple, en 2009, le revenu d'emploi moyen au Québec (hommes et femmes confondus) variait selon le niveau de scolarité ²¹ :

Secondaire ou moins	Collégial	Universitaire
24 400 \$	34 300 \$	57 600 \$

Le fait d'éprouver des difficultés à lire et à écrire peut aussi mener à la pauvreté. Parmi les conséquences possibles de l'analphabétisme, il y a un plus haut taux de chômage : « [...] le taux de chômage est de deux à quatre fois plus élevé parmi les personnes peu scolarisées que parmi celles qui détiennent un baccalauréat ». ²² Les personnes analphabètes sont aussi plus susceptibles d'occuper des emplois de moins bonne qualité, leur permettant de gagner des revenus plus bas et entraînant une plus grande précarité financière.

À ce propos, ce que les statistiques sur le dernier niveau de scolarité atteint par les personnes assistées sociales nous indiquent, c'est que 65,4 % des personnes qui recevaient de l'aide de dernier recours en septembre 2015 avaient un diplôme de secondaire 5 ou moins. Les personnes ayant atteint le collège ou l'université représentaient quant à elles environ 12 % des prestataires. ²³

Et pourtant...

- Les commissions scolaires ont vécu une première compression de 217 millions \$, en juin 2014. ²⁴ Une autre vague de compressions, de l'ordre de 350 millions \$, a été appliquée au budget 2015-2016, qui touchera entre autres les professionnelLES qui viennent en aide aux élèves en difficulté. ²⁵ Pourtant, « [un] sondage Léger et Léger a révélé qu'un élève sur 5 ne reçoit pas des services adéquats. En milieu défavorisé, la statistique s'élève à 1 élève sur 4 ». ²⁶ Toutefois, par la suite, 80 millions \$ ont été réinvestis par l'État pour « notamment augmenter l'aide auprès des élèves en difficulté, lutter contre le décrochage et aider les communautés locales ». ²⁷

- Certains services de prévention portés par le milieu communautaires sont des victimes indirectes des coupes dans les commissions scolaires. C'est le cas de projets portés par des comités de quartier à Montréal, qui verront leur budget de 1,3 million \$ disparaître. Ces projets « [...] informent les parents, dont beaucoup sont de nouveaux arrivants, des réalités des devoirs et des leçons, ils organisent des ateliers pour expliquer le rôle des professionnels de l'éducation, ils les réfèrent à des services relativement au logement, à l'emploi, à l'aide alimentaire ».²⁸
- Les tarifs des services de garde en milieu scolaire ont augmenté de manière substantielle à la rentrée 2015, allant jusqu'à doubler dans certains cas. « Cette hausse serait attribuable aux compressions budgétaires imposées récemment par Québec ».²⁹
- Le réseau des groupes d'alphabétisation a subi des compressions indirectes de Québec « [...] puisque les coupes dans les budgets des commissions scolaires auront nécessairement un impact sur l'éducation des adultes, les programmes de francisation et l'apprentissage de la lecture [...] »³⁰, en plus de voir disparaître le financement annuel qu'offrait le gouvernement fédéral depuis dix ans.

Pour l'inclusion des personnes en situation de pauvreté

Lutter contre la pauvreté contribue à lutter contre l'exclusion, même si les personnes en situation de pauvreté ne sont pas nécessairement exclues. « L'exclusion sociale associée à la pauvreté peut se traduire notamment par des possibilités limitées pour les individus (et conséquemment pour leur famille et leur communauté) de maintenir leur autonomie économique, tout en affectant l'intégrité de leur identité sociale, leur santé, leur éducation, leur participation au marché du travail ainsi qu'aux réseaux de relations sociales et familiales. Ces conséquences peuvent à leur tour entraver la sortie de pauvreté ».³¹

« À l'inverse, d'autres facteurs peuvent être assez puissants pour renverser cette spirale et entraîner une personne vers la sortie de l'exclusion. Par exemple, une personne orientée au bon moment vers des ressources adaptées et adéquates peut être accompagnée hors de l'exclusion ».³² Un accompagnement soutenu peut aussi faire la différence.

Or...

- Depuis la fin des années 80, le Québec révisé ses politiques publiques, dont celles touchant la santé et les services sociaux, en les axant davantage sur la productivité et l'atteinte du déficit zéro. La santé, surtout curative, devient ainsi une priorité, au détriment de la sensibilisation, de la prévention et des services sociaux.³³ Comme nous l'avons vu plus haut, ces choix ont eu des impacts sur l'accessibilité aux services, sur les délais d'attente et sur l'accompagnement offert aux personnes.

Le communautaire, un acteur clé...

Les organismes communautaires font souvent une grande différence pour les personnes exclues ou à risque de l'être. « Nous avons été à même de constater l'importance des organismes communautaires dans la vie des personnes (soutien moral, financier, alimentaire, etc.). Le recours à des organismes est un facteur de survie et d'inclusion sociale. [...] Les organismes communautaires permettent à de nombreuses personnes de briser cet isolement qui les maintient dans l'exclusion ».³⁴

... mais à bout de souffle

- Au cours des années 2000, les rapports entre l'État et le milieu communautaires se sont formalisés. « D'un côté, les budgets consacrés à l'action communautaire sont importants et l'État compte de plus en plus sur la participation des milieux communautaires pour répondre à des besoins sociaux. De l'autre, il établit un cadre légal et institutionnel de plus en plus contraignant pour les milieux communautaires et le financement qu'il offre ne permet pas aux organismes communautaires autonomes de répondre complètement aux besoins qu'ils identifient, selon la logique d'action qui leur est propre ».³⁵
- Le financement à la mission est en déclin au profit du financement à court terme. « Il devient donc plus difficile pour les organismes de faire des prévisions budgétaires, ce qui affecte tant le type et la variété de services offerts, le type de bénéficiaires visés, la poursuite d'activités orientées sur la mission, que les conditions de travail de leur personnel »³⁶. Des organismes voient aussi leur financement stagner ou diminuer, alors que les dépenses augmentent; ils ont donc de plus en plus de mal à joindre les deux bouts.³⁷
- De plus, la charge de travail des groupes s'alourdit. Un regroupement d'organismes communautaires montréalais a fait une étude auprès de 183 organismes. Celle-ci révèle que « 71 % des groupes ayant répondu au sondage disent avoir constaté une augmentation de la charge de travail de leurs employé-e-s et/ou bénévoles, notamment en raison de l'augmentation des besoins des populations desservies. [...] [L]'accroissement des inégalités sociales et l'appauvrissement de la population font en sorte que de plus en plus de personnes ont désormais recours aux organismes communautaires. Ajouté à cela, le désengagement de l'État en ce qui a trait à la prestation des services publics a aussi pour effet d'augmenter le nombre de personnes qui doivent se tourner vers le milieu communautaire pour obtenir l'aide dont elles ont besoin. De plus, les problématiques auxquelles ces personnes font face se multiplient et sont de plus en plus complexes. Ce faisant, les organismes auraient besoin de ressources supplémentaires pour répondre adéquatement aux demandes qui leur sont formulées ».³⁸

Le transport, disponible et accessible?

La question du transport est primordiale lorsqu'on parle de lutte à la pauvreté; il s'agit d'ailleurs de l'un des quatre grands besoins de base reconnus par la mesure du panier de consommation (MPC). En effet, un meilleur accès au transport, notamment collectif, peut permettre de pallier la faiblesse des revenus, de chercher du travail, mais aussi d'avoir des loisirs et d'être intégré à la société en jouant son rôle de citoyenNE. L'accès au transport peut être une condition à une éventuelle sortie de la pauvreté.

Mais...

- Pourtant, plusieurs personnes qui vivent la pauvreté y ont difficilement accès : « [l]e coût d'une carte mensuelle permettant d'utiliser le réseau de transport en commun représente plus de 10 % des revenus d'une personne prestataire de l'aide sociale. L'accès au transport en commun revêt une importance particulière pour les personnes en situation de pauvreté. En effet : "[...] plus l'on est pauvre et exclu socialement, plus l'on devient captif du transport public pour assurer sa mobilité. Puis, plus le transport en commun connaît des hausses tarifaires, plus l'exclusion sociale s'enracine [...]" ».³⁹
- « Alors qu'il peut être envisageable de minimiser certains postes budgétaires à leur strict minimum (alimentation, vêtements), les coûts associés au transport sont difficilement compressibles à compter du moment où l'on exerce une activité professionnelle ou que l'on doit se déplacer pour avoir accès à des services publics ».⁴⁰

Or, les tarifs du transport en commun sont constamment à la hausse.

- Par exemple, le tarif pour un laissez-passer de zone 1 à Montréal est passé de 84,50 \$ en 2012 à 92 \$ en 2015, ce qui représente une hausse d'environ 9 % en trois ans.⁴¹
- Dans la région de Québec, le laissez-passer mensuel régulier est quant à lui passé de 74,75 \$ au début 2012 à 84,00 \$ en 2015; c'est une hausse d'environ 12 %.⁴²
- L'offre de transport en commun est aussi très variable d'une région à l'autre, et dans certains cas, quasi inexistante, ce qui force les personnes en situation de pauvreté à avoir une voiture ou à dépendre de leurs proches pour leurs déplacements.
- Quant aux déplacements interurbains, l'offre de transport en commun a été diminuée en 2014. Cette offre de transport était assurée par Orléans Express, une compagnie privée, mais qui est assujettie aux décisions de la Commission des transports du Québec. Certains trajets ont été abonnés (trajets vers La Tuque, Grand-Mère, Thetford Mines, Gaspé) ou ont vu leur fréquence réduite (Bas-St-Laurent, Gaspésie, Centre-du-Québec, trajets Montréal-Québec).⁴³

Loisirs et culture

Les personnes en situation de pauvreté ont souvent peu de moyens pour avoir des loisirs ou accès à la culture. Lorsque, comme c'est le cas pour les personnes à l'aide sociale, les revenus ne permettent pas de combler les besoins de base comme se nourrir, se vêtir ou se loger, la culture et les loisirs deviennent des luxes quasi inaccessibles. « [Les] plus faibles taux de pratique d'activités récréatives et sportives s'observent chez les personnes venant de ménages à faible revenu, isolés et peu scolarisés. Les enfants issus de ces familles sont trois fois plus susceptibles de n'avoir jamais pratiqué d'activités physiques et de sports organisés. En fait, pour la majorité de ces personnes, l'état de pauvreté s'accompagne d'une augmentation du temps libre, mais se combine à une diminution de l'accessibilité à la nature et aux activités enrichissantes de loisir et de sport, car elles n'ont pas accès aux services en raison d'une incapacité financière, d'un manque d'information ou de barrières sociales ou physiques ». ⁴⁴ Le manque d'accès au transport constitue souvent une barrière supplémentaire à la pratique des loisirs ou à la participation à des événements culturels.

« Si l'on reconnaît que la culture est un élément important du développement personnel et social, si l'on reconnaît que la culture contribue largement au développement de la "citoyenneté" des personnes, on peut juger dramatique qu'une partie de la population vive de l'exclusion culturelle à cause de sa condition de pauvreté ». ⁴⁵

Des mesures qui peuvent faciliter l'accès à la culture et au loisir existent, heureusement, mais pourraient être plus nombreuses : des politiques de gratuité (journées gratuites dans certains musées, par exemple), la tenue d'événements ou de spectacles de rue ouverts à tout le monde, l'offre de billets excédentaires à des organismes, etc. Ces approches ont l'avantage de ne pas stigmatiser les personnes, qui n'ont pas, par exemple, à donner une preuve de leur bas revenu pour avoir accès à l'activité choisie. Il est aussi possible d'avoir accès à un tarif réduit en passant par des organisations comme Accès-Loisir, mais cette fois en démontrant son statut de personne à faible revenu.

Références — Orientation 1

⁵ Pierre Gouin et Gabriel Ste-Marie, février 2012, *Les services publics : un véritable actif pour les ménages québécois – La valeur redistributive de l'offre et de la consommation des services publics*, rapport de recherche de l'IREC, p. 14. Le calcul a aussi été fait par ménage : chaque ménage québécois aurait reçu l'équivalent de 37 000 \$ en services publics en 2007-2008.

<http://www.irec.net/upload/File/servicespublics260212vd.pdf>

⁶ Pierre Gouin et Gabriel Ste-Marie, février 2012, op. cit., p. 15.

⁷ Centrale des syndicats du Québec, avril 2012, *Services publics – perspectives, Fiche 3 : Les bienfaits des services publics (1^{re} partie)*, première page.

http://www.lacsq.org/fileadmin/user_upload/csq/documents/documentation/enjeux_sociaux/services_publics/services-publics-perspectives.pdf

⁸ Pierre Fortin, Luc Godbout et Suzie St-Cerny, février 2012, *L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux*, Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, p. 26.

http://www.usherbrooke.ca/chaire-fiscalite/fileadmin/sites/chaire-fiscalite/documents/Cahiers-de-recherche/Etude_femmes_travail.pdf

⁹ Pierre Fortin, Luc Godbout et Suzie St-Cerny, février 2012, op. cit., p. 7.

¹⁰ Observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, consulté le 15 décembre 2015. <http://austerite.iris-recherche.qc.ca/>

¹¹ Tommy Chouinard, 26 novembre 2015, « Garderies : Couillard justifie la réforme du financement », *La Presse*. <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201511/26/01-4925013-garderies-couillard-justifie-la-reforme-du-financement.php>

¹² Observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, consulté le 15 décembre 2015. <http://austerite.iris-recherche.qc.ca/famille#bureaux-coordonateurs-de-la-garde-en-milieu-familial-08-2014>.

¹³ Observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, consulté le 15 décembre 2015. <http://austerite.iris-recherche.qc.ca/sante-et-services-sociaux#les-etablissements-de-sante-et-de-services-sociaux-du-quebec-05-2015>.

¹⁴ Observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, consulté le 15 décembre 2015. <http://austerite.iris-recherche.qc.ca/sante-et-services-sociaux#agences-de-la-sante-09-2014>.

¹⁵ Observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, consulté le 15 décembre 2015. <http://austerite.iris-recherche.qc.ca/sante-et-services-sociaux#direction-regionales-en-sante-03-2015>.

¹⁶ Observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, consulté le 15 décembre 2015. <http://austerite.iris-recherche.qc.ca/sante-et-services-sociaux#direction-de-sante-publique-de-l-estrie-03-2015>.

¹⁷ Observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, consulté le 15 décembre 2015. <http://austerite.iris-recherche.qc.ca/sante-et-services-sociaux#institut-de-readaptation-en-deficience-physique-de-quebec-05-2015>.

¹⁸ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2014, *L'exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent* —

Vers des pistes d'indicateurs d'exclusion sociale à partir de l'expérience de personnes en situation de pauvreté, Québec, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, p. 35.

http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Lexclusion_sociale.pdf

¹⁹ Direction de la planification, de la performance et des connaissances, Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, septembre 2014, « L'accès aux services des CLSC : des écarts inquiétants – Le délai moyen d'attente : une dimension importante de l'accessibilité », *Info performance*, numéro 7.

http://extranet.santemonteregie.qc.ca/depot/document/3656/INFOLETTRE_no7_D%C3%A9lais+attente+en+CLSC+2014-09-05.pdf

²⁰ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2014, *L'exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent*, op. cit., p. 35.

²¹ Revenu d'emploi des femmes et des hommes de 16 ans et plus ayant un revenu d'emploi, selon le niveau de scolarité et selon le sexe, Québec, 2009. Source : Statistique Canada, données compilées par l'Institut de la statistique du Québec, 20 mars 2012. <http://www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/sante-bien-etre/index.php?Revenu-demploi-selon-le-niveau-de-scolarité-et-selon-le-sexe>

²² Fondation pour l'alphabétisation, <https://www.fondationalphabetisation.org/fondation/analphabetisme-les-causes/consequences-lanalphabetisme/>, page consultée le 8 décembre 2015.

-
- ²³ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, septembre 2015, *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, p. 5.
<http://www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/>
- ²⁴ Observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, consulté le 15 décembre 2015. <http://austerite.iris-recherche.qc.ca/education-primaire-et-secondaire#le-reseau-scolaire-du-quebec-06-2014>.
- ²⁵ Radio-Canada, 19 mai 2015, *La CSQ critique les coupes dans les services en éducation*. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/05/19/001-coupure-education-services-professionnels-csdm-parents-fcpq.shtml>.
- ²⁶ Observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, consulté le 15 décembre 2015. <http://austerite.iris-recherche.qc.ca/education-primaire-et-secondaire#le-reseau-scolaire-du-quebec-02-2015>.
- ²⁷ TVA nouvelles, 29 novembre 2015. <http://www.tvanouvelles.ca/2015/11/29/le-ministre-blais-annonce-linvestissement-de-80-millions>
- ²⁸ Roxane Léouzon, 29 juin 2015, « Des projets communautaires scolaires en danger », Journal Métro, <http://journalmetro.com/actualites/montreal/800418/des-projets-communautaires-scolaires-en-danger/>
- ²⁹ Observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, consulté le 15 décembre 2015. <http://austerite.iris-recherche.qc.ca/education-primaire-et-secondaire#garde-en-milieu-scolaire-08-2015>
- ³⁰ Hélène Roulot-Ganzmann, 5 septembre 2015, *Compressions en alphabétisation, Un réseau saigné à blanc*, Le Devoir, <http://www.ledevoir.com/societe/education/449102/compressions-en-alphabetisation-un-reseau-saigne-a-blanc>.
- ³¹ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2015, *Avis sur la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre*, Québec, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, p. 6.
http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_2015_Indicateurs_exclusion_sociale.pdf
- ³² Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2014, *L'exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent*, op. cit., p. 40.
- ³³ Josée Grenier, Mélanie Bourque et Nathalie St-Amour, 16 décembre 2014, *L'évolution des services sociaux du réseau de la santé et des services sociaux du Québec, La NPG ou le démantèlement progressif des services sociaux*, Université du Québec en Outaouais, p. 117.
http://www.cocqsida.com/assets/files/MSSS_Dementement_Progressif.pdf
- ³⁴ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2014, *L'exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent*, op. cit., p. 34.
- ³⁵ Julie Depelteau, mai 2013, *Enjeux liés au financement et à la gouvernance des organismes communautaires québécois*, revue de la littérature, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, p. 22. http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Communautaire-E2_80_93-Revue-de-litt_C3_A9rature-Web2.pdf
- ³⁶ Julie Depelteau, mai 2013, op. cit., p. 24.
- ³⁷ Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal, 2014, *Les conséquences du sous-financement des organismes communautaires montréalais, Des conclusions qui appellent à la mobilisation*, p. 3. http://www.ledevoir.com/documents/pdf/rapport_riocm.pdf
- ³⁸ Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal, 2014, op. cit., p. 2.
- ³⁹ Myroslaw Smereka, 2007, « L'exclusion sociale reliée au transport des personnes au cœur du développement durable », p. 27, dans Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2014, *L'exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent*, op. cit., p. 24.
- ⁴⁰ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2015, op. cit., p. 18.
- ⁴¹ Calcul du Collectif, à partir de Canoe.ca, 19 novembre 2011, « Une augmentation de tarif et un nouveau titre en 2012 », <http://fr.canoe.ca/infos/regional/montreal/archives/2011/11/20111119-154956.html>, et site internet de l'Agence métropolitaine des transports, *Tarifs en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015*, page consultée le 10 décembre 2015.
<https://www.amt.qc.ca/Media/Default/pdf/section5/AMTGrilleTarifaire2015.pdf>

⁴² Calcul du Collectif, à partir de Radio-Canada, 29 février 2012, *RTC : de nouveaux tarifs en vigueur*, <http://ici.radio-canada.ca/regions/quebec/2012/02/29/003-rtc-hausse-tarifs.shtml> et site internet du Réseau de transport de la capitale, *Grille des tarifs*, page consultée le 10 décembre 2015, <http://www.rtcquebec.ca/Default.aspx?tabid=99&language=fr-CA>.

⁴³ Pierre Saint-Arnaud, 11 octobre 2014, « Québec autorise les réductions de service demandées par Orléans Express », *Le Devoir*. <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/420839/quebec-autorise-les-reductions-de-service-demandees-par-orleans-express>

⁴⁴ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2015, *Guide des normes 2014-2017, Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV), Édition 2015-2016*, p. 1. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/SLS/sport_loisir_act_physique/14_004_65_LS_GuidePAFACV_2015-01-28_1_1.pdf

⁴⁵ Lise St-Germain et Sylvie Tardif, COMSEP, automne 2000, « L'accès à la culture », *Le monde alphabétique*, numéro 12, p. 2. <http://bv.cdeacf.ca/documents/PDF/rayonalpha/mondealpha/ma12/ma12c.pdf>

2^e orientation : Renforcer le filet de sécurité sociale et économique (art. 9)

« Les actions liées au renforcement du filet de sécurité sociale et économique doivent notamment viser à :

1° rehausser le revenu accordé aux personnes et aux familles en situation de pauvreté, en tenant compte notamment de leur situation particulière et des ressources dont elles disposent pour couvrir leurs besoins essentiels;

2° favoriser le maintien ou l'intégration en emploi des travailleurs à faibles revenus, notamment par des suppléments à leurs revenus de travail;

3° rendre accessibles des services en matière de santé, de services sociaux et d'éducation qui soient adaptés aux besoins spécifiques des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale;

4° favoriser, pour les personnes et les familles en situation de pauvreté, l'accès, en toute dignité, à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à un coût raisonnable, de même qu'à une information simple et fiable qui leur permette de faire des choix alimentaires éclairés;

5° favoriser l'accès à un logement décent à un prix abordable par des mesures d'aide au logement ou par le développement du logement social, de même que par le renforcement du soutien communautaire aux personnes plus démunies socialement, dont les sans-abri. »

Cibles prioritaires du Collectif liées à la 2^e orientation

1. Le rehaussement des protections publiques pour assurer à touTEs un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 17 246 \$ par année (2013).
3. La réduction des inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches.

Bref commentaire politique sur la 2^e orientation

Globalement, le filet de sécurité sociale et économique ne s'est pas amélioré depuis la première mouture du plan d'action gouvernemental (2004). Au contraire, le revenu disponible des personnes seules et des couples sans enfants à l'aide sociale a stagné ou même diminué, l'accès aux services publics ne s'est pas amélioré (ou s'est même carrément détérioré), l'insécurité alimentaire a augmenté et les problèmes de logement sont demeurés entiers. Autrement dit, les actions concrètes ne reflètent pas les grands principes.

De plus, certaines actions, comme le dépôt du projet de loi n° 70, en pleine consultation sur le plan d'action gouvernemental, nous fait même reculer. La création de l'éventuel Programme objectif emploi chambardera profondément la loi d'aide sociale en réintroduisant l'obligation de participation aux mesures d'aide à l'emploi, sous peine de pénalités financières.

Le Collectif considère plutôt qu'il est essentiel de rehausser les protections publiques pour assurer à touTEs, sur le long terme, un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC). Un revenu qui permettrait de couvrir les besoins de base des personnes

et des familles, est une condition essentielle à un retour éventuel sur les bancs d'école et, ultimement, à la recherche d'un emploi.

Quelques données pour aller plus loin sur la 2^e orientation

Hausser les revenus et tenir compte des besoins particuliers

Hausser les revenus des personnes est sans conteste le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté. Il y a urgence de le faire vu l'ampleur de la pauvreté au Québec et le degré de misère dans lequel elle plonge de nombreuses personnes. Les données tirées du document *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec — État de situation 2013*⁴⁶, produit par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale (CEPE), le mettent bien en évidence :

- Le nombre de personnes à faible revenu (selon la mesure du panier de consommation ou MPC) a diminué de 2002 à 2007 – passant de 791 000 à 629 000 personnes – mais a connu une remontée suite à la crise économique de 2008. En 2011, il y avait donc, au Québec, 842 000 personnes ne couvrant pas leurs besoins de base, soit 10,7 % de la population, comparativement à 10,8 % en 2002 (p. 11-12). C'est donc dire que malgré la mise en place de deux plans d'action gouvernementaux pour lutter contre la pauvreté, la situation n'a que très peu bougé.
- La situation des personnes seules à faible revenu est particulièrement préoccupante. Elles étaient, en 2010 et selon la MPC, environ quatre fois plus nombreuses à ne pas couvrir leurs besoins de base que les ménages comptant au moins deux personnes (27,1 % comparativement à 7,4 %). (p. 11-12)
- Le CEPE précise également qu'une part importante de la population dispose de revenus très modestes. En effet, en 2010, au Québec, c'est plus d'une personne sur quatre (27,9 %) qui avait un revenu se situant sous la MPC ou juste au-dessus (jusqu'à 150 % du montant de la MPC) (p. 48-49).

Hausser le revenu des personnes assistées sociales, ça presse!

- Tous les ménages prestataires de l'aide sociale, en 2013, avaient un revenu après impôts et transferts bien en deçà des seuils de faible revenu, même celui de la MPC. Par exemple, les personnes seules à l'aide sociale ne disposaient que de 49 % du montant nécessaire pour couvrir leurs besoins de base, selon la MPC (p. 31). Les couples sans enfant disposaient quant à eux de seulement 53 % du montant pour couvrir leurs besoins (p. 40). Même si les familles avec enfants sont celles qui s'en tirent le mieux, elles doivent tout de même se débrouiller avec un revenu qui n'atteint pas 80 % du montant nécessaire à la couverture des besoins (p. 37 et 43).

- Même si elles avaient un revenu un peu plus élevé, les personnes seules ayant des contraintes sévères à l'emploi vivant de l'aide sociale se trouvaient dans une situation tout aussi préoccupante en 2013 : en effet, même si on leur reconnaissait l'incapacité de travailler, on leur versait un revenu insuffisant pour couvrir leurs besoins de base (71,1 % du montant de la MPC).
- Dans le document de consultation, le gouvernement affirme que le pouvoir d'achat des prestataires d'aide sociale s'est amélioré. Les données de l'État de situation 2013 du CEPE ne reflètent en rien cette affirmation. En effet, elles montrent que la situation de plusieurs types de ménages à l'aide sociale s'est dégradée au cours des dernières années. Cette perte de pouvoir d'achat est dramatique pour des personnes à si faible revenu. Le tableau ci-dessous indique dans quelle mesure différents types de ménages recevant l'aide sociale arrivent à couvrir leurs besoins de base (en pourcentage d'atteinte de la MPC) (p. 31-45) :

Ménages recevant de l'aide financière de dernier recours (aide sociale)	2004	2013
Personnes seules ayant moins de 53 ans	53,7 %	49,0 %
Personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi ayant moins de 53 ans	76,6 %	71,1 %
Couples avec un revenu et sans enfant	57,7 %	53,1 %
Familles monoparentales avec un enfant de 3 ans	78,8 %	79,8 %
Couples avec un revenu et deux enfants	76,1 %	75,8 %

On remarque donc que les personnes vivant seules et les couples sans enfants ont vu leur pouvoir d'achat diminuer. Quant aux ménages avec enfants, leur situation est restée sensiblement la même.

Les travailleuses et travailleurs à faible revenu

Les personnes rémunérées au salaire minimum ont vu leur situation s'améliorer un peu entre 2004 et 2013. Elles continuent toutefois de vivre dans la pauvreté même si elles travaillent à temps plein, 35 heures par semaine. Malgré les augmentations récentes, le salaire minimum leur permet à peine de couvrir leurs besoins et d'atteindre le niveau de la MPC. Voici le pourcentage d'atteinte de la MPC, pour différents types de ménages, lorsqu'ils travaillaient au salaire minimum⁴⁷ :

Types de ménages	2004	2013
Personnes seules, moins de 53 ans	96,9 %	102,5 %
Personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi ayant moins de 53 ans	96,9 %	109 %
Couples avec un revenu et sans enfant	78,6 %	89,8 %
Familles monoparentales avec un enfant de 3 ans	107.1 %	112 %
Couples avec un revenu et deux enfants	100,5 %	103.7 %

Rappelons que la MPC ne mesure que l'atteinte minimale des besoins de base. Atteindre la MPC ne veut pas dire être sorti de la pauvreté, loin de là. Le salaire minimum, même à temps plein, ne permet donc pas de sortir de la pauvreté.

Des suppléments au salaire

Les gouvernements fédéral et québécois offrent des mesures pour supporter les travailleuses et travailleurs à faible revenu, comme la prime au travail et la prestation fiscale pour le revenu de travail. Ce sont deux crédits d'impôt remboursables, l'un par le gouvernement du Québec et l'autre par le gouvernement fédéral.

La prestation fiscale pour le revenu de travail supportait en 2013 le revenu des travailleurs pauvres jusqu'à un seuil modeste. Pour les personnes seules, elle cessait d'être versée peu après l'atteinte de la MPC. Dans le cas des autres types de ménages étudiés⁴⁸, elle cesse d'être versée peu après l'atteinte de la mesure de faible revenu (MFR-50)⁴⁹, ce qui ne permet pas de sortir de la pauvreté.⁵⁰

La prime au travail est efficace surtout dans le cas des familles avec enfants, dont elle soutenait en 2013 les revenus jusqu'au niveau de la MFR-60⁵¹, ce qui leur apportait un niveau de revenu un peu plus décent. Pour les autres types de ménages étudiés, elle est moins généreuse, et dans le cas des personnes seules et sans contrainte, elle ne permettait même pas d'atteindre le niveau de la couverture des besoins de base mesuré par la MPC.

Il y a donc lieu de s'interroger sur le fait que les deux mesures cessent de supporter le revenu de la plupart des ménages avant même qu'ils ne soient sortis de la pauvreté.

Ces mesures de supplément au revenu peuvent également avoir des effets pervers. Elles peuvent exercer une pression à la baisse sur les salaires et dévaloriser le travail réalisé. Elles peuvent aussi favoriser l'existence d'emplois de piètre qualité. Le risque que les entreprises se

déresponsabilisent sur le dos de l'État (qui se retrouve à subventionner des emplois à bas salaire qui auraient probablement été créés de toute façon) est également bien réel.⁵²

Pour des logements de qualité et accessibles

« Le logement revêt une importance essentielle, fondamentale, nécessaire, au sens premier de tous ces termes, dans la satisfaction des besoins de base. Des conditions de logement inadéquates constituent une entrave majeure au bien-être des personnes qui les subissent. Elles peuvent compromettre l'état de santé physique et mentale, de même que toutes les autres sphères de la vie, telles que l'éducation et la sécurité, et induire de nombreuses formes d'exclusion ».⁵³

Pourtant...

- En nombre absolu, de plus en plus de ménages consacrent une trop grande part de leur revenu au logement. En 2011, « 479 750 ménages locataires québécois consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer [...]. Il s'agit d'une augmentation de 7 % par rapport à 2006. Parmi ces ménages, 227 835 y engloutissent plus de la moitié de leur revenu, ce qui les empêche de subvenir adéquatement à leurs autres besoins essentiels. Dans ce cas, l'augmentation a été de 12 % par rapport à 2006 ».⁵⁴ En 30 ans, « [...] le nombre de ménages locataires payant plus de 30 % ou 50 % de leur revenu au loyer a augmenté de plus de 65 %. Cet accroissement est sans commune mesure avec celui du nombre de locataires au Québec qui, lui, n'a été que de 29 % ».⁵⁵
- Le CEPE relève quant à lui que les ménages à faible revenu ont consacré en moyenne, entre 2007 et 2010, 60 % de leur revenu au loyer. Les personnes seules et à faible revenu y ont quant à elle consacré en moyenne 75 % de leur revenu.⁵⁶
- Le prix des loyers a augmenté plus vite que le revenu des personnes. « L'Enquête [nationale auprès des ménages menée en 2011 par Statistique Canada] permet de constater que le loyer médian était de 643 \$ par mois au Québec. Il s'agit d'une augmentation de près de 14 % par rapport à celui de 2006 qui était de 566 \$. Quant au revenu médian des locataires, il était de 32 118 \$ par an, au moment de l'ENM. Cinq ans plus tôt, il était de 29 416 \$. Dans ce cas, la hausse a été à peine supérieure à 9 % ».⁵⁷ Pour les prestataires d'aide sociale, dont le revenu n'a progressé que de 6 % sur la même période⁵⁸, la hausse des loyers est encore plus difficile à assumer.
- Certaines catégories de personnes sont plus susceptibles de subir les conséquences du manque de logements abordables. On parle ici des femmes, des personnes seules, des personnes immigrantes, des personnes âgées de plus de 75 ans, des jeunes ménages (15-24 ans), des populations autochtones, des personnes handicapées ou ayant des incapacités, et des personnes itinérantes.⁵⁹ Or, plusieurs de ces catégories de personnes

sont aussi celles qui sont le plus susceptibles d'être touchées par la pauvreté et l'exclusion.

- Les préjugés sont un obstacle à l'accès à des logements décents et abordables. « [...] il existe beaucoup de préjugés au sujet des personnes en situation de pauvreté... Les préjugés des propriétaires à l'égard de certaines catégories de personnes (notamment les assistés sociaux, les mères monoparentales, les Autochtones) semblent être une barrière importante à l'accès à des logements convenables : " Quand vient le temps des déménagements, bien, m'a te dire si y a un obstacle à être capable de se louer un logement, c'est bien d'être à l'aide sociale. [...] un des gros, gros défis, c'est de se trouver un logement, puis d'avoir un propriétaire qui a pas de préjugés" (participante à l'atelier C) ». ⁶⁰
- L'offre de logements subventionnés est insuffisante, et le délai d'attente est long avant d'en obtenir un. « En 2011, les familles qui désiraient bénéficier d'un logement à loyer modique devaient attendre un peu moins de quatre ans (46,7 mois) dans l'ensemble du Québec ». ⁶¹ Le développement de nouveaux logements sociaux est aussi au ralenti depuis que le gouvernement fédéral s'est retiré du financement à long terme de nouveaux HLM. « C'est ce qui explique qu'au Québec, depuis 1993, le parc des HLM publics et privés n'ait connu pratiquement aucune expansion. À preuve, on dénombrait 69 109 bénéficiaires en 1996, et 73 789 seulement, à la fin de l'année 2013 [selon la Société d'habitation du Québec]. De 2006 à 2012, Montréal a connu une augmentation de logements sociaux de 9,7 %, ce qui représente 5 250 unités. De ce nombre, seulement 377 étaient des HLM et la plupart des unités livrées étaient des logements «abordables », c'est-à-dire non destinés à la clientèle la plus démunie ». ⁶²

Pauvreté, santé et sécurité alimentaire

Les personnes en situation de pauvreté, en particulier celles qui vivent de l'aide sociale, ont de la difficulté à répondre à leurs besoins de base, y compris se nourrir convenablement. Elles doivent choisir entre différents besoins, faute de pouvoir les combler tous. Cela cause un stress considérable, souvent à long terme, et a des impacts sur la santé physique et psychologique des personnes. L'angoisse liée à leur situation de précarité est en soi un obstacle pour se sortir de l'exclusion. « Vivre dans la précarité affaiblit l'état de santé physique et mentale. Il est difficile d'adopter de saines habitudes de vie, de se maintenir en bonne santé et de répondre à tous ses besoins liés à la santé quand on est en situation de pauvreté. [...] Or, les personnes en situation de pauvreté doivent faire des choix qui ne sont pas toujours les meilleurs pour leur santé. Par exemple, en ce qui a trait à l'alimentation, plusieurs nous ont mentionné opter pour la quantité de nourriture plutôt que pour la qualité ». ⁶³ La difficulté à obtenir de la nourriture en quantité et qualité suffisantes se traduit par une hausse du recours aux banques alimentaires. Celles-ci ont vu le nombre de personnes qui demandent de l'aide alimentaire hausser de 27,9 % depuis 2008. ⁶⁴

« Pour les personnes ayant des problèmes de santé, la situation est encore plus préoccupante. L'argent investi dans les soins de santé est souvent de l'argent en moins pour le budget nourriture du mois. Certains choisiront donc de renoncer à la médication et de vivre avec les conséquences. C'est le cas d'une personne qui a raconté avoir cessé de prendre ses médicaments quand elle a quitté l'aide sociale pour retourner sur le marché du travail (sa médication n'était plus entièrement couverte par l'assurance médicaments) ». ⁶⁵ Cet exemple n'est pas unique, comme l'illustre la statistique suivante : « Les chercheurs rapportent que les Canadiens qui gagnent les plus faibles salaires sont trois fois moins portés, en raison des coûts, à faire remplir leurs ordonnances que les autres; 60 % moins nombreux à pouvoir se prévaloir des examens médicaux requis ». ⁶⁶

Le constat est donc que les situations de pauvreté peuvent provoquer le déclin de la santé des personnes : « Des données substantielles et solides confirment l'existence d'un lien entre statut socioéconomique et niveau de santé : ce sont les personnes au bas de l'échelle qui portent le fardeau de maladie le plus lourd. [...] À titre d'exemple, si l'on examine le taux de mortalité cardiovasculaire au Canada en fonction de l'échelle des revenus, on constate que c'est dans le groupe où les revenus sont les plus faibles qu'il est le plus élevé; de plus, à mesure que le niveau de revenu augmente, le taux de mortalité diminue. Le même constat s'applique à des maladies comme le cancer, le diabète et la maladie mentale ». Pire encore, « [les] enfants qui grandissent dans la pauvreté sont plus susceptibles d'avoir un faible poids à la naissance et de souffrir d'asthme, de diabète de type 2, de mauvaise santé buccale et de malnutrition. Ils risquent aussi de connaître à l'âge adulte des problèmes de toxicomanie et de santé mentale, des déficiences physiques, ainsi qu'une mort prématurée ». ⁶⁷

La pauvreté rend souvent malade; à l'inverse, un mauvais état de santé peut aussi mener à la pauvreté. « En somme, la maladie, qu'elle soit physique ou mentale, tout comme les handicaps, peuvent être à la fois cause et conséquence de l'exclusion sociale, du fait que les personnes atteintes peuvent être marginalisées par rapport à certaines sphères de la vie sociale (travail, famille, amis) ou parce que leur manque de ressources financières pour payer des soins nécessaires hypothèque le maintien de leur état de santé ». ⁶⁸ Ainsi, « 48,6 % des personnes souffrant d'une incapacité permanente les empêchant de travailler étaient à faible revenu en 2011-2012 ». ⁶⁹

Références – Orientation 2

⁴⁶ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale, 2014, *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec — État de situation 2013*, Québec, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 75 pages. http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Etat_Situation_2013.pdf

⁴⁷ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale, 2014, *État de situation 2013*, op. cit., p. 31-45.

⁴⁸ Personne seule avec contrainte sévère à l'emploi ayant moins de 53 ans, famille monoparentale avec enfant de 3 ans, couple avec un revenu et sans enfant, et couple avec un revenu et deux enfants.

⁴⁹ Le niveau de la MFR-50 est obtenu en calculant 50 % du revenu médian d'une population.

⁵⁰ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale, 2014, *État de situation 2013*, op. cit., p. 31-45.

-
- ⁵¹ La MFR-60 correspond à 60 % du revenu médian d'une population.
- ⁵² Pour en savoir plus sur les écueils possibles des mesures de supplément de revenu, voir Au bas de l'échelle, 2006, *Le salaire minimum, la pauvreté et l'emploi : des arguments en faveur d'une hausse substantielle du salaire minimum*, pages 30 à 35. <http://www.aubasdelechelle.ca/assets/files/nos%20publications/salaire%20minimum/publication-salaire-minimum-pauvrete-emploi2.pdf>
- ⁵³ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2015, *Avis sur la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre*, Québec, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, p. 14. http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_2015_Indicateurs_exclusion_sociale.pdf
- ⁵⁴ FRAPRU, septembre 2014, *Dossier noir Logement et pauvreté, Chiffres et témoignages*, p. 2. http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2014/09/Dossier-noir-2014VF_web.pdf
- ⁵⁵ FRAPRU, septembre 2014, op. cit., p. 5.
- ⁵⁶ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale, 2015, op. cit., p. 15-16.
- ⁵⁷ FRAPRU, septembre 2014, op. cit., p. 3.
- ⁵⁸ FRAPRU, septembre 2014, op. cit., p. 3; la statistique porte sur les personnes jugées sans contrainte à l'emploi.
- ⁵⁹ FRAPRU, septembre 2014, op. cit., p. 6, 8 à 10, 14, 16 à 19.
- ⁶⁰ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2014, *L'exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent*, op. cit., p. 25-26.
- ⁶¹ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2015, op. cit., p. 14.
- ⁶² Direction régionale de la santé publique de Montréal, 2015, *Pour des logements salubres et abordables, Rapport du directeur de santé publique de Montréal*, p. 73. http://publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx_asssmpublications/978-2-89673-500-6_01.pdf
- ⁶³ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2014, *L'exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent* — *Vers des pistes d'indicateurs d'exclusion sociale à partir de l'expérience de personnes en situation de pauvreté*, Québec, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, p. 27.
- ⁶⁴ Les Banques alimentaires du Québec, 2015, *Bilan faim 2015*, p. 3. https://www.banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2015/11/BilanFaimQc2015_FINAL.pdf
- ⁶⁵ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2014, *L'exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent*, op. cit., p. 27.
- ⁶⁶ Ces deux extraits sont tirés de Carolyn Shimmin, 6 juillet 2015, « Lien entre santé et pauvreté au Canada : 5 faits incontournables », *Huffington Post*. http://quebec.huffingtonpost.ca/carolyn-shimmin/lien-sante-pauvrete-canada-faible-revenu-soins_b_7737742.html
- ⁶⁷ Carolyn Shimmin, 6 juillet 2015, op. cit.
- ⁶⁸ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2015, op. cit., p. 19.
- ⁶⁹ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2015, op. cit., p. 10.

3^e orientation : Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail (art. 10)

« Dans le cadre de l'orientation visant à favoriser l'accès à un emploi et à valoriser le travail, le gouvernement doit se concerter avec ses différents partenaires du marché du travail et les organismes communautaires afin, notamment :

1° d'intensifier l'aide à l'emploi pour mieux soutenir les collectivités dans leurs efforts de développement d'emplois et, particulièrement dans les territoires à concentration de pauvreté, pour adapter les mesures et services d'aide à l'emploi aux besoins des groupes qu'ils identifient comme davantage affectés par la pauvreté;

2° de favoriser une approche centrée sur la prise en charge par le milieu et l'intégration du développement social et économique;

3° de favoriser, dans les milieux de travail, l'insertion sociale et professionnelle des personnes qui ont des difficultés particulières d'intégration en emploi, notamment celles qui présentent une déficience ou une incapacité;

4° d'améliorer la qualité des emplois afin que les personnes qui travaillent puissent disposer d'un revenu permettant un niveau de vie décent, compte tenu des revenus de l'ensemble des travailleurs québécois, d'une meilleure protection de l'emploi à l'égard des risques d'exclusion, de même que de mesures permettant de mieux concilier la famille et le travail. »

Cibles prioritaires du Collectif liées à la 3^e orientation

2. La fixation du salaire minimum à au moins 13,37 \$ l'heure (2015) et sa révision annuelle afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté.

5. L'amélioration continue de l'accès, sans discrimination, à des services publics universels et de qualité.

Bref commentaire politique sur la 3^e orientation

Pour le Collectif, la valorisation du travail passe d'abord et avant tout par une amélioration des conditions de travail des personnes en emploi, notamment par le salaire. Actuellement, une personne qui travaille au salaire minimum (10,55 \$), même à temps plein, demeure pauvre. Selon l'indicateur de faible revenu retenu, on peut considérer que le taux horaire minimal devrait se situer entre 13 \$ et 15 \$ de l'heure, pour qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine ne soit plus en situation de pauvreté.

Mais au-delà du salaire, c'est aussi la qualité globale des emplois qu'il faut considérer. Un nombre important d'emplois sont précaires et, dans bien des cas, ces emplois ne sont pas adaptés à la réalité des personnes (absence ou insuffisance de transport collectif, par exemple). Ce qui fait dire à bien des organisations que pour favoriser l'intégration à l'emploi, il ne faut pas tant adapter la main d'œuvre que le marché du travail lui-même.

De même, si l'on souhaite favoriser l'accès à l'emploi, encore faut-il améliorer l'accès aux mesures d'aide à l'emploi, ainsi que leur qualité. Le Collectif dénonce le fait que le

gouvernement du Québec n'a jamais autant insisté pour forcer les personnes assistées sociales à se trouver un emploi et qu'il n'a jamais autant coupé dans le budget destiné à l'emploi. On ne peut s'empêcher de penser que le but du gouvernement du Québec, ce n'est pas tant de sortir les gens de la pauvreté, que de les sortir de l'aide sociale afin de faire des économies de plusieurs millions \$ sur le dos des plus pauvres.

Quelques données pour aller plus loin sur la 3^e orientation

Mesures d'aide à l'emploi

L'intégration au marché du travail constitue un défi de taille pour plusieurs, notamment pour les personnes assistées sociales, les personnes immigrantes, les personnes handicapées et les travailleurs et travailleuses âgées, qui font face à de nombreuses contraintes systémiques.⁷⁰ Pour les soutenir dans leur démarche, l'État cherche à leur fournir les outils nécessaires pour faciliter leur accès à un emploi.

Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES) a publié récemment un avis dans lequel il dresse un portrait des personnes sans emploi et des obstacles qu'elles rencontrent. Il y présente plusieurs recommandations susceptibles d'améliorer leur situation et l'efficacité des services qui leur sont offerts.

Afin de garantir une réelle intégration sur le marché du travail, le CCLPES recommande donc que les mesures d'insertion en emploi fassent en sorte « que toutes les personnes qui le peuvent aient accès à un emploi offrant des conditions de travail décentes, que les mesures d'aide dont elles ont besoin leur soient accessibles et que l'emploi leur permette de sortir de la pauvreté de façon durable ». ⁷¹ Ces mesures doivent également être de qualité et offertes en quantité suffisante pour répondre aux besoins des personnes.

Le CCLPES indique de plus qu'il est important de mettre les besoins des personnes en recherche d'emploi au centre des préoccupations, ce qui n'est pas le cas actuellement. « La question de l'intégration en emploi est par ailleurs la plupart du temps abordée surtout sous l'angle des besoins en main-d'œuvre des entreprises et des économies aux divers comptes (assistance sociale et assurance-emploi). Elle l'est beaucoup moins sous ceux de l'amélioration des conditions économiques des personnes et de leur besoin de se réaliser. Il ne s'agit pas ici d'opposer les choix des personnes aux besoins du marché du travail, mais bien d'affirmer que ces divers aspects sont tout aussi importants et que les solutions mises de l'avant doivent viser à les concilier ». ⁷²

Il souligne également que les situations de non-emploi découlent plus souvent de l'état du marché du travail que de la volonté des personnes. Ce faisant, il « faut à tout prix éviter de reporter sur les personnes l'entière responsabilité de leur difficulté à intégrer un emploi et à s'y maintenir, quand il s'agit en fait de la conséquence de changements structurels du marché du

travail. Quand des emplois disponibles correspondent à leurs qualifications, les gens s’y intègrent ».⁷³

Finalement, le CCLPES rappelle que les programmes d’aide à l’emploi doivent être offerts aux personnes sans emploi de façon volontaire : « L’approche incitative plutôt que punitive préconisée dans le premier Plan d’action de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale doit également être maintenue. Le gouvernement choisissait alors de faire confiance aux personnes et de favoriser leur effort volontaire. Que ce soit à l’aide sociale ou dans tout autre domaine, forcer des personnes à entreprendre des démarches pour lesquelles elles ne sont pas suffisamment outillées produit plus souvent qu’autrement un effet de découragement, du fait des échecs que cette façon de faire risque d’entraîner ».⁷⁴

Or...

- Depuis plusieurs années, les organismes offrant des services d’employabilité décrivent le fait que les mesures disponibles sont en nombre insuffisant pour répondre à la demande et que les mesures existantes ne sont pas toujours adaptées aux besoins des personnes (mesures de courte durée, mais besoins d’accompagnement de plus longue durée pour terminer une formation de base ou s’engager dans une démarche d’alphabétisation ou de francisation, par exemple).⁷⁵
- Alors qu’il devrait miser davantage sur les services publics d’emploi, le gouvernement du Québec y réduit plutôt son engagement, notamment en limitant le champ d’action des Carrefours jeunesse-emploi et abolissant des programmes ou des mesures d’employabilité comme le Programme alternative jeunesse.⁷⁶
- Par le projet de loi no 70 déposé en novembre 2015, le gouvernement du Québec veut mettre en place un nouveau programme nommé Objectif emploi. Celui-ci vise à obliger les personnes faisant une première demande d’aide sociale à participer à des mesures d’employabilité ou à occuper tout emploi jugé « convenable », sans quoi elles se verront imposer une pénalité financière. L’annonce de ce nouveau programme a soulevé la colère de nombreux individus et groupes sociaux : ils accusent le gouvernement du Québec de bafouer les droits et libertés des personnes visées, s’opposent à l’approche punitive et au contrôle supplémentaire exercé sur ces personnes, et décrivent les préjugés envers les personnes assistées sociales sur lesquels le gouvernement du Québec se base pour justifier ce programme. Alliant contrôle et punitions, cette approche, typique des programmes de workfare, s’avère fort controversée et fait l’objet de nombreuses critiques.⁷⁷ Elle entre également en flagrante contradiction avec les recommandations du CCLPES pour améliorer l’aide à l’emploi et favoriser une intégration durable sur le marché du travail.

Favoriser l'insertion professionnelle des personnes ayant des difficultés particulières d'intégration en emploi

Certaines catégories de personnes font face à des défis qui leur sont propres : pensons notamment aux personnes autochtones, aux immigrantEs récentEs et aux personnes handicapées. De nombreux facteurs font obstacle à leur intégration en emploi, notamment les préjugés et la discrimination, la non-reconnaissance de l'expérience et des diplômes, la sous-qualification et le nonaccès à des mesures pouvant faciliter l'intégration au marché du travail.⁷⁸

Pour réduire ces barrières à l'emploi, le CCLPES suggère au gouvernement du Québec d'agir pour modifier la capacité d'accueil du marché du travail. Il suggère notamment de mettre de l'avant, pour les employeurs, « des mesures plus contraignantes pour l'embauche de groupes de population qui sont victimes de discrimination ou qui ont plus difficilement accès à l'emploi » et de « [s]outenir la création d'emplois qui correspondent aux profils des personnes disponibles, plutôt que seulement s'attarder à adapter les personnes aux emplois disponibles, en ciblant les milieux à concentration de pauvreté et les localités dévitalisées ». ⁷⁹

Or...

- Alors que, d'un côté, le gouvernement du Québec répète le discours selon lequel le plus grand nombre possible de personnes doit participer au marché du travail, d'un autre, il coupe dans les mesures qui soutenaient l'insertion en emploi de catégories de personnes qui font face à des défis particuliers.
- Par exemple, en juin 2014, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a coupé 13,4 M\$ dans les contrats d'intégration au travail. Cette mesure permettait à de nombreuses personnes vivant avec un handicap de se trouver un emploi. Alors que l'employeur recevait une subvention salariale permettant de couvrir 100 % du salaire versé pendant la première année et 60 % pendant la seconde année, le gouvernement du Québec limite désormais sa subvention à 100 % pour 30 semaines, pour une seule année.⁸⁰
- De plus, « Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) [a diminué] de 25 %, à compter du 1er juillet [2015], le nombre de séances données aux immigrants dans le cadre des programmes Premières démarches d'installation et Objectif intégration. Ces cours visent à donner aux nouveaux arrivants toutes les clés pour comprendre le Québec : comment trouver du travail, connaître les valeurs québécoises, inscrire ses enfants à l'école, obtenir une carte d'assurance maladie, et ainsi de suite. »⁸¹

Améliorer la qualité des emplois

Comme le souligne le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), le travail occupe une place centrale dans la détermination du niveau d'inclusion ou d'exclusion dont jouissent les personnes. En effet, « [l]e travail offre différents avantages (revenus, protection sociale,

socialisation, etc.) susceptibles de favoriser l'intégration sociale. En revanche, la perte ou l'absence d'un emploi constitue souvent un premier pas vers la pauvreté et l'exclusion. Par ailleurs, la multiplication des emplois atypiques ou précaires et les exigences du marché du travail affaiblissent la relation entre l'intégration et le travail. Ainsi, presque paradoxalement, bien que le travail demeure le principal mode d'intégration sociale pour plusieurs, il peut également créer des situations d'exclusion ».⁸²

L'État a donc non seulement le pouvoir, mais également le devoir de s'assurer que les salariéEs bénéficient d'un emploi de qualité et qui les protège des risques d'exclusion. Selon de nombreux chercheurEs et analystes, l'État peut le faire en mettant en place des politiques, mesures ou lois favorisant notamment ⁸³:

- la création d'emplois de qualité;
- une plus grande protection contre la perte d'un emploi;
- l'élimination des disparités de traitement en fonction des statuts d'emploi;
- « l'accessibilité aux lois du travail pour toutes les catégories de travailleuses et de travailleurs et en limitant les exclusions »;
- la réduction de l'insécurité liée au travail atypique, par exemple, en encadrant les pratiques des agences de location de main-d'œuvre temporaire et la protection des salariéEs d'agence;
- la conciliation des activités professionnelles et personnelles;
- la sécurisation des trajectoires professionnelles, facilitant ainsi les transitions entre les épisodes de travail, de maladie, de parentalité, d'études, de perte d'emploi.
- le droit à la syndicalisation, comme étant l'un des meilleurs moyens d'améliorer les conditions de travail et de salaire ;
- un salaire minimum qui permet de combler les besoins de base et de sortir de la pauvreté.

En bref, améliorer la qualité de l'emploi passe par notamment par un travail et un revenu décents. Pour aller plus loin dans cette réflexion, nous vous présentons quelques extraits portant sur l'insuffisance du salaire minimum.

D'un salaire minimum à un salaire décent

Le travail est un important vecteur de sécurité économique et sociale. Les revenus tirés du travail en sont un élément clé. De nombreux analystes et acteurs du marché du travail s'entendent donc pour dire que les personnes qui travaillent à temps plein devraient être en mesure de vivre de leurs revenus de travail.

Ainsi, pour le CCLPES, « un revenu décent permet non seulement à une personne de satisfaire ses besoins de base, mais également de participer pleinement à la société et de sortir de la pauvreté. Sans nécessairement avoir établi un chiffre précis, il est clair [...] que le niveau actuel du salaire minimum ne correspond pas à cette définition ».⁸⁴

D'autres, comme l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques, prônent plutôt un salaire dit « viable » : « il s'agit de permettre qu'un-e salarié-e à temps plein soit en mesure de gagner assez d'argent pour subvenir aux besoins de base de sa famille, tout en se donnant la possibilité d'accéder éventuellement à un meilleur revenu. »⁸⁵ Pour une personne seule résidant à Québec, ce salaire viable correspondait, en 2015, à 24 067 \$ par année, ou à 15 \$ l'heure.⁸⁶

Pour ces personnes, le niveau auquel devrait être fixé le salaire minimum devrait être basé davantage sur la possibilité de sortir de la pauvreté en travaillant 35 heures par semaine, plutôt que sur des indicateurs purement économiques, comme le ratio entre le salaire minimum et le salaire moyen, sur lesquels se base le gouvernement du Québec.

Or...

- Malgré les augmentations des dernières années, le Québec se classait, en 2015, au 6^e rang des provinces et territoires canadiens ayant le salaire minimum le plus bas. Le taux actuel du salaire minimum est fixé à 10,55 \$ l'heure.⁸⁷
- Depuis quelques décennies, occuper un emploi n'est plus gage de sécurité économique et d'intégration sociale. En effet, même en travaillant à temps plein (35 heures par semaine), les personnes rémunérées au salaire minimum n'arrivent plus à sortir de la pauvreté. Or, « ce n'est un phénomène ni individuel, ni marginal, mais plutôt le résultat de grandes transformations de société du point de vue social, politique et économique. Le travailleur pauvre est d'abord un travailleur ayant des conditions d'emploi qui ne lui permettent pas de sortir de la pauvreté. Il partage de multiples caractéristiques avec l'ensemble des personnes pauvres : conditions de logement précaires, ressources matérielles insuffisantes, surendettement, peu de protection contre les risques sociaux, absence relative de participation sociale et économique. Des travailleurs à temps plein ont des difficultés à acquitter leurs factures (gaz, téléphone, électricité). Ils utilisent les banques alimentaires. Ils n'arrivent pas à payer régulièrement leur loyer ou à exécuter les prescriptions médicales. »⁸⁸
- En effet, le dernier *Bilan Faim* des Banques alimentaires du Québec indique qu'en 2014, 10,8 % des personnes ayant utilisé les banques alimentaires occupaient un emploi qui ne leur permettait pas de subvenir à leurs besoins de base. Dans la région de Chaudière-Appalaches, ce taux atteint 15,3 %.⁸⁹

Références — Orientation 3

⁷⁰ Pour en apprendre davantage sur la situation particulière de différentes catégories de personnes que l'État gagnerait à mieux soutenir ainsi que sur les défis particuliers auxquels ils font face dans le cadre de leur intégration en emploi, voir notamment : Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2015, *L'emploi pour lutter contre la pauvreté : les défis à relever. L'aide à l'emploi : pour une intégration durable*. Québec : Gouvernement du Québec, aux pages 18-44, www.cclp.gouv.qc.ca/publications.

⁷¹ CCLPES, 2015, op.cit., à la p.9, www.cclp.gouv.qc.ca/publications. Pour une synthèse et une analyse de ce document, voir aussi la fiche de lecture produite par l'Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec, <http://www.pauvrete.qc.ca/document/laide-a-l-emploi-pour-une-integration-durable/>.

⁷² CCLPES, 2015, op.cit., p. 19.

⁷³ CCLPES, 2015, op.cit., p. 18.

⁷⁴ CCLPES, 2015, op.cit., p. 49.

⁷⁵ Voir notamment : Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité, 2015, *L'employabilité des jeunes : un pilier du développement socio-économique*, p. 8.

⁷⁶ Observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec, IRIS, section « Aide à l'emploi », <http://austerite.iris-recherche.qc.ca/aide-a-l-emploi>.

⁷⁷ Pour une analyse critique détaillée de l'approche coercitive et punitive mise de l'avant par les programmes de workfare comme le Programme objectif emploi, n'hésitez pas à consulter l'argumentaire contre le workfare produit par l'Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec : « Le workfare, pourquoi s'y opposer? Argumentaire contre l'approche punitive du Programme objectif emploi », <http://www.pauvrete.qc.ca/document/le-workfare-pourquoi-sy-opposer/>.

⁷⁸ CCLPES, 2015, op. cit., p. 11 à 12, p. 18 à 44.

⁷⁹ CCLPES, 2015, op. cit., p. 64 et 66.

⁸⁰ Observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec, IRIS, <http://austerite.iris-recherche.qc.ca/aide-a-l-emploi#contrats-d-integration-au-travail-06-2014>.

⁸¹ Marco Fortier, 2015, « Moins de cours de "Québec 101" pour les nouveaux arrivants », *Le Devoir*, 25 juin 2015, <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/443578/moins-de-cours-quebec-101-pour-les-nouveaux-arrivants>.

⁸² Aline Lechaume et Frédéric Savard, 2015, *Avis sur la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Gouvernement du Québec, à la p. 8.

⁸³ Voir notamment : Au bas de l'échelle, 2013, *Encadrer les pratiques des agences de location de main-d'œuvre afin d'améliorer les conditions de travail et protéger les droits des travailleuses et travailleurs temporaires*, 29 pages, www.aubasdelechele.ca/assets/files/Argumentaire%20agences%202014.pdf; Jean Bernier, Carol Jobin et Guylaine Vallée, *Les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelles*, Gouvernement du Québec, 2003, 807 pages; Stéphanie Bernstein, Urwana Coiquaud, Marie-Josée Dupuis, Léa-Laurence Fontaine, Lucie Morissette, Esther Paquet et Guylaine Vallée, 2009, « Les transformations des relations d'emploi : une sécurité compromise? » *Regards sur le travail*, vol. 6, no 1, p. 19-29; CEPE, 2013, p.48-54.

⁸⁴ Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2013, *L'emploi pour lutter contre la pauvreté : les défis à relever. Pour assurer le droit à un travail décent : améliorer la qualité des emplois*, Québec : Gouvernement du Québec, à la p. 15, <http://www.cclp.gouv.qc.ca/publications/>.

⁸⁵ Philippe Hurteau et Minh Nguyen, 2015, « Quel est le salaire viable? Calcul pour Montréal et Québec en 2015 », Québec : Institut de recherche et d'informations socio-économiques, à la p.1.

⁸⁶ Philippe Hurteau et Minh Nguyen, 2015, op. cit., à la p.6.

⁸⁷ 2015, « Hausse du salaire minimum dans cinq provinces canadiennes », *Radio-Canada et CBC*, 1^{er} octobre 2015, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/economie/2015/10/01/001-salaire-minimum-alberta-saskatchewan-manitoba-ontario-tnl.shtml>.

⁸⁸ Pierre-Joseph Ulysse, professeur à l'École de service social de l'Université de Montréal dans le domaine de la protection sociale, cité dans Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2013, op. cit., p. 15.

⁸⁹ Les Banques alimentaires du Québec, 2015, *Bilan Faim 2015*, aux p. 5 et 3, https://www.banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2015/11/BilanFaimQc2015_FINAL.pdf.

4^e orientation : Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société (art. 11)

« Les actions prises afin de favoriser l'engagement de l'ensemble de la société doivent permettre la mobilisation d'intervenants représentatifs de la collectivité québécoise. À cette fin, ces actions doivent notamment :

- 1° favoriser la participation citoyenne, particulièrement celle des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et des organismes qui les représentent;
- 2° soutenir les initiatives locales et régionales spécifiques pour l'atteinte des buts poursuivis par la stratégie nationale;
- 3° reconnaître la responsabilité sociale des entreprises et associer les partenaires du marché du travail;
- 4° reconnaître la contribution de l'action bénévole et communautaire. »

Cibles prioritaires du Collectif liées à la 4^e orientation

3. La réduction des inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches.
4. La mise en place d'une campagne sociétale visant à changer les mentalités et à contrer les mythes sur la pauvreté et les préjugés envers les personnes qui la vivent.

Bref commentaire politique sur la 4^e orientation

Cette orientation est plus du type « contrat social », en ce sens qu'elle porte sur le nécessaire engagement de toute la société pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour le Collectif, cet engagement veut surtout dire une meilleure redistribution de la richesse collective et moins d'inégalités socioéconomiques. Une société engagée, ça pourrait passer par exemple par des grandes entreprises ainsi que des mieux nantis qui assument leur responsabilité sociale en payant leur juste part d'impôt. Pour ce faire, la progressivité de l'impôt doit être renforcée et le gouvernement du Québec doit abandonner son approche fiscale régressive, qui compte sur les hausses de taxes et de tarifs pour renflouer les coffres de l'État.

Par ailleurs, cette orientation a aussi beaucoup à voir avec la lutte aux préjugés. Travailler sur cette question est même fondamental parce que les préjugés envers les plus pauvres, ainsi que les mythes sur la pauvreté, ne font qu'encourager les décideurEs à ne pas agir, ou à mal agir, sur les questions de pauvreté. Le projet de loi n° 70 est d'ailleurs un bel exemple d'une réforme basée sur des préjugés.

Enfin, bien que le gouvernement du Québec parle beaucoup de concertation ou de partenariat afin de permettre la mobilisation de toute la société pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale, il y a peu de résultats concrets à ce chapitre. La participation citoyenne des personnes en situation de pauvreté semble demeurer un vœu pieux dans les espaces où les décisions se prennent vraiment. L'expérience sur le terrain semble démontrer qu'au-delà du témoignage, la

participation de ces personnes, et des organismes qui les représentent, semble plus une « parure » qu'une réelle contribution aux prises de décision.

Quelques données pour aller plus loin sur la 4^e orientation

Fiscalité, meilleure distribution de la richesse, impôt des entreprises, tarifs et taxes

La fiscalité est un moyen de choix pour redistribuer la richesse et lutter contre la pauvreté, lorsque la volonté politique y est. Toutefois, depuis quelques années, force est de constater que cette volonté est absente du paysage politique québécois.⁹⁰ Les quelques faits qui suivent le démontrent bien :

- De 2000 à 2008, le gouvernement du Québec a octroyé des baisses d'impôt et des déductions fiscales très importantes. Cela fait en sorte que le Québec se prive de près de 10 milliards \$ annuellement.⁹¹ Or, ce type de mesures favorise surtout les mieux nantis. Par exemple, la baisse d'impôt consentie en 2007-2008 a permis aux ménages ayant un revenu moyen de 150 000 \$ d'économiser plus de 1 800 \$. Pour les ménages dont le revenu était de 50 000 \$, l'économie se chiffrait à 110 \$, et pour ceux qui avaient un revenu de 25 000 \$, l'économie était de 0 \$...⁹² Ces baisses d'impôt menacent la capacité de l'État de soutenir les services publics qui, eux, profitent à tout le monde.
- Si le gouvernement octroie des baisses d'impôt, il se tourne en revanche de plus en plus vers des hausses de taxes et de tarifs pour aller chercher des revenus. Les données qui suivent l'illustrent bien :

Sources de revenus autonomes de l'État québécois ⁹³	Budget 1996-1997	Budget 2013-2014
Impôt sur le revenu des particuliers	42 %	36 %
Impôt sur le revenu des entreprises	9 %	8 %
Taxes à la consommation	23 %	30 %
Sociétés d'État	6 %	9 %

Ces hausses sont régressives puisqu'elles ne sont pas modulées selon le revenu des personnes (contrairement à l'impôt dont le taux est modulé selon le revenu). En proportion du revenu, les taxes pèsent plus lourd pour une personne en situation de pauvreté que pour quelqu'un de mieux nanti.

- Les tarifs aussi ont augmenté. Si l'on ne prend que ceux d'Hydro-Québec, ils ont grimpé de 20 % entre 2004 et 2013⁹⁴, alors que le revenu des plus pauvres a fait du sur place. En 2010, Hydro-Québec évaluait qu'une personne seule avec un revenu de 10 000 \$ par an

consacrait en moyenne 8,8 % de son revenu à sa facture d'électricité, alors qu'une personne ayant un revenu de 60 000 \$ n'y consacrait que 1,7 %.⁹⁵

- La fiscalité au Québec a perdu en progressivité. Jusqu'en 1988, 16 paliers d'impôt étaient en vigueur. Le plus bas palier imposait les personnes à 13 %, alors que les ménages du palier de revenu le plus élevé étaient imposés à 28 %. Aujourd'hui, il ne reste que 4 paliers, dont le plus bas est à 16 %, et le plus élevé à 25,75 %.⁹⁶
- Les entreprises ont aussi vu leur taux d'imposition diminuer, comme l'illustre le tableau suivant⁹⁷ :

Année	Taux général combiné (fédéral et provincial)	Taux de base combiné (fédéral et provincial) pour les PME
2000	38 %	22 %
2005	31 %	22 %
2010	30 %	19 %
2015	27 %	19 %

À cette diminution du taux d'imposition s'ajoute l'abolition, en 2011, de la taxe sur le capital des entreprises, qui rapportait 1,5 milliard \$ à l'État.⁹⁸ L'argument voulant que si l'on impose trop les compagnies, elles risquent de migrer dans un autre pays ne tient pas. En effet, le régime fiscal du Québec est l'un des plus favorables au monde. À titre d'exemple, la France impose ses compagnies à 34,4 %, les États-Unis, à 39,2 % et le Japon, à 39,5 %.⁹⁹ Quant à notre province voisine, l'Ontario, son taux d'imposition aux entreprises est de 25 %, ce qui est comparable avec celui du Québec.

Les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté

Les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté sont nombreux et bien implantés dans notre société. Contrairement aux préjugés envers d'autres groupes de la société, ils sont émis, souvent même publiquement ou dans les médias, sans que les personnes qui les colportent soient mal vues ou réprimandées. Dans le discours des « radio-poubelles », « [...] ce sont les pauvres qui sont dénoncés, principalement reconnus sous le vocable « BS », mais aussi sous celui d'« itinérants ». On cultive en effet le ressentiment envers ces personnes. [...] Tout comme les personnes handicapées, les personnes pauvres sont présentées comme bénéficiant de grands privilèges ».¹⁰⁰

Or, tant que les personnes en situation de pauvreté seront vues comme des profiteuses et des fraudeuses, il sera difficile de favoriser l'engagement de la société. Ces préjugés brisent la solidarité qui pourrait exister. « Les préjugés constituent un obstacle à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales. Ils contribuent également à diminuer le niveau de cohésion sociale dans la société ».¹⁰¹

Mais les conséquences sont aussi néfastes pour les personnes qui en sont l'objet, et peuvent nuire à la sortie de la pauvreté : « Les personnes étant la cible de préjugés ou de comportements discriminatoires peuvent ressentir de l'injustice, de la honte, de la tristesse, des niveaux de stress et d'anxiété plus élevés, une baisse de l'estime de soi et de la méfiance ou de l'hostilité envers la société. Elles peuvent également développer des idées suicidaires. De plus, le fait d'être visé par des préjugés limite considérablement le recours à divers services, dont ceux de la santé et des services sociaux. Enfin, il est démontré que les préjugés et la discrimination ont une incidence sur l'état de santé des individus qui en sont la cible. Ceux qui sont fréquemment ciblés par les préjugés finissent souvent par intérioriser les préjugés et les retourner vers eux-mêmes, ou encore, s'isoler des autres. Cette mise à l'écart limite la reconnaissance des droits et l'exercice de la citoyenneté, et constitue un obstacle à sortir de la pauvreté ».¹⁰²

Et pourquoi ces préjugés ont-ils autant la vie dure? Parce qu'ils ont une fonction sociale : « Ils permettent de se sentir au-dessus, tant qu'il y en a d'autres plus bas. Ils servent à justifier la richesse et les inégalités. Socialement, ils sont un instrument d'oppression en justifiant les décisions politiques appauvrissantes. Donc les préjugés contre les personnes pauvres ont une fonction sociale, celle de donner une vision du monde qui protège les intérêts de ceux qui ont plus par rapport à ceux qui ont moins ».¹⁰³ « Pour les personnes qui les véhiculent, les préjugés assurent la conformité et l'appartenance à un groupe socialement dominant. [...] En bref, les préjugés permettent aux personnes qui les véhiculent d'écarter les autres des voies de la compétition et de justifier, dans leur propre intérêt, les inégalités sociales qui les favorisent. Dans un contexte plus global, les préjugés permettent à la société d'assurer un certain contrôle des groupes opprimés en réduisant l'explication de leur exclusion et de leur statut marginal à des carences, à des faiblesses ou à des limites personnelles. Cette négation des causes structurelles des problèmes sociaux contribue à reproduire les inégalités sociales et à protéger les pouvoirs et privilèges des groupes dominants ».¹⁰⁴ Ils fournissent des boucs émissaires qui évitent à la société de chercher la cause réelle des problèmes et, par conséquent, la font aussi passer à côté des vraies solutions.

Faire la lutte à la pauvreté AVEC les personnes qui la vivent!

L'approche AVEC part du principe que dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, il est nécessaire d'inclure les premières personnes concernées, c'est-à-dire celles qui vivent la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi que les organisations qui les représentent. « Appliquer le principe AVEC, c'est permettre aux expertes de vécu de faire valoir leurs savoirs, leurs expériences, leurs expertises et leurs analyses afin de transformer les mentalités, les cadres de références et les pratiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En fait, le principe AVEC exprime la volonté de penser, de décider et d'agir AVEC les expertes de vécu ».¹⁰⁵

Cette participation a par ailleurs des effets documentés. Cela permet aux personnes en situation de pauvreté de briser leur isolement, de bâtir leur confiance en elles, de se sentir fières et

dignes, d'avoir le sentiment d'avoir du pouvoir sur leur vie et sur la société, d'avoir l'impression qu'elles comptent.¹⁰⁶ Mais en plus, l'intégration des personnes en situation de pauvreté permet d'avoir accès à des savoirs, à une expertise qui autrement feraient défaut. En effet, « [il] est insensé de prétendre faire ensemble dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale sans les premières personnes concernées, c'est-à-dire celles qui vivent ces situations. [...] Ignorer leur expertise soulève de sérieuses questions de justice sociale : ne pas les inclure, c'est perpétuer les rapports de pouvoir existants et élargir les iniquités »¹⁰⁷ et c'est passer à côté d'éléments d'analyse et de solution cruciaux.

« L'enjeu n'est pas seulement une meilleure compréhension réciproque, mais également la mise en œuvre d'une démarche permanente de démocratie participative au sein de laquelle les personnes en situation de pauvreté seraient acteurs à part entière ».¹⁰⁸ Donner la parole aux personnes en situation de pauvreté, c'est aussi permettre l'accès au savoir de ces personnes. Ce savoir est indispensable « [...] si l'on veut mieux comprendre les situations vécues et trouver avec les personnes concernées des solutions collectives durables ».¹⁰⁹

Malgré les dispositions de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, l'intégration des personnes en situation de pauvreté dans les décisions qui les concernent est encore à bâtir. En effet, outre la présence de quelques-unes de ces personnes au Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la participation de ces personnes aux instances décisionnelles québécoises demeure marginale.

Références — Orientation 4

⁹⁰ Pour un portrait plus complet sur cette question, voyez la trousse d'animation sur la fiscalité produite par le Collectif pour un Québec sans pauvreté en 2014. Elle est disponible à cette adresse : <http://www.pauvrete.qc.ca/document/trousse-danimation-sur-la-fiscalite-et-la-redistribution-de-la-richeesse/> Vous pouvez également consulter la fiche de lecture produite par l'Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec portant sur le rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (rapport Godbout). Cette fiche est disponible à cette adresse :

<http://www.pauvrete.qc.ca/document/fiche-de-lecture/>

⁹¹ Philippe Hurteau, 2008, *D'où vient la crise des finances publiques?*, Note socio-économique de l'IRIS, p. 6. http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/note_fiscalit_C3_A9.pdf

⁹² Philippe Hurteau, 2008, op. cit., 5.

⁹³ Centrale des syndicats du Québec, mai 2014, *Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires du ministère des Finances du Québec*, p. 8. http://www.lacsq.org/fileadmin/user_upload/csq/documents/documentation/avis_memoires/2013-2014/D12572.pdf

⁹⁴ Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, septembre 2013, *Hydro-Québec, détournement de mission – le courant avant le profit!*, p. 11, <http://www.nonauxhaussees.org/wp-content/uploads/DocumentHQ.pdf>.

⁹⁵ Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, septembre 2013, op. cit., p. 13.

⁹⁶ Francis Fortier et Simon Tremblay-Pépin, 2013, *Les Québécois. e. s : les plus imposés en Amérique du Nord?* Note socio-économique de l'IRIS, p. 5-6. http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/note_fiscalite2013-03.pdf

⁹⁷ Centre québécois de formation en fiscalité – CQFF inc., *Taux d'imposition combinés des sociétés privées, Tableaux des années 2000, 2005, 2010 et 2015.*

http://cqff.com/bibliotheque/taux_tablesimpotsociete.htm

⁹⁸ Centrale des syndicats du Québec, 2014, op. cit., p. 7.

⁹⁹ Frédéric Roggenmoser, Martine Lauzon et Léo-Paul Lauzon, octobre 2012, *Le réel taux d'imposition de grandes entreprises canadiennes : du mythe à la réalité Analyse socio-économique de 2009 à 2011 des plus grandes entreprises canadiennes*, Laboratoire d'études socio-économiques de l'UQAM, p. 15.

http://www.unites.uqam.ca/cese/pdf/rec_12_impot_entreprises_cnd.pdf

¹⁰⁰ Sébastien Bouchard, 2 février 2015, *La radio-poubelle : le populisme de droite en action [1]*, Nouveaux cahiers du socialisme. http://www.cahiersdusocialisme.org/2015/02/02/la-radio-poubelle-le-populisme-de-droite-en-action1/#_ftn4

¹⁰¹ CRÉ Capitale-Nationale, CIUSSS Capitale-Nationale et Centre Québec et Chaudière-Appalaches, dans le cadre du Forum « Ensemble pour agir contre les préjugés », 30 juin 2015, *Recension des écrits sur la production des préjugés et les stratégies existantes*, p. 2.

¹⁰² CRÉ Capitale-Nationale, CIUSSS Capitale-Nationale et Centre Québec et Chaudière-Appalaches, 30 juin 2015, op. cit., p. 2.

¹⁰³ Collectif pour un Québec sans pauvreté, 27 avril 2012, « Les préjugés, c'est assez! : Carrefour de savoirs sur la lutte aux préjugés », *Soupe au Caillou*, numéro 355, p.1.

http://www.pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/120427- Soupe_355.pdf

¹⁰⁴ Marc-André Deniger, 2012, *Le B.S. mythes et réalités, guide de conscientisation*, Conseil canadien de développement social et Front commun des personnes assistées sociales du Québec, p. 11.

¹⁰⁵ Collectif VAATAVEC, mars 2014, *L'AVEC, pour faire ensemble – un guide de pratiques, de réflexions et d'outils*, p. 11.

<http://www.pauvrete.qc.ca/document/lavec-pour-faire-ensemble/>

¹⁰⁶ Collectif VAATAVEC, mars 2014, op. cit., p.31.

¹⁰⁷ Collectif VAATAVEC, mars 2014, op. cit., p. 7-8.

¹⁰⁸ ATD Quart-Monde et Service aux collectivités de l'UQAM, août 2013, *Croiser les savoirs pour mieux combattre la pauvreté : une enquête participative avec l'Université populaire quart-monde*, p. 10,

http://www.atdquartmonde.ca/wp-content/uploads/UPQM_Evaluation.pdf

¹⁰⁹ ATD Quart-Monde et Service aux collectivités de l'UQAM, août 2013, op. cit., p. 10.

5^e orientation : Assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions (art. 12)

« Dans le cadre de l'orientation visant la constance et la cohérence des actions à tous les niveaux, le gouvernement doit notamment :

1° faire en sorte que les politiques et mesures pouvant contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale soient complémentaires et cohérentes;

2° se donner des moyens de mesurer les progrès réalisés et d'améliorer les connaissances sur la pauvreté, notamment par le développement de réseaux de chercheurs, et prévoir des mécanismes de reddition de comptes et de concertation qui assurent la constance de l'intervention;

3° soutenir de manière durable, aux niveaux régional et local, l'innovation et l'adaptation des programmes et des services, développer la concertation et la collaboration et prévoir un processus de diffusion des expériences innovatrices réalisées;

4° tenir compte des approches innovatrices mises en œuvre par d'autres pays et participer aux forums internationaux qui portent sur ces questions;

5° discuter avec les représentants des nations autochtones de l'adaptation de ces actions aux besoins particuliers de ces dernières. »

Cible prioritaire du Collectif liée à la 5^e orientation

Aucune en particulier.

Bref commentaire politique sur la 5^e orientation

Pour le Collectif, pour avoir des actions cohérentes en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il faut d'abord et avant tout respecter la loi qui a été adoptée en 2002, la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Et sur ce plan, force est de constater que plusieurs obligations et délais inscrits dans cette loi ont été peu ou pas respectés : retard dans l'adoption des trois plans d'action gouvernementaux, retard dans l'adoption de rapports importants (deux ans dans le cas des rapports sur les cibles de revenu à atteindre et les indicateurs de pauvreté) et non-application des articles de loi créant l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

De la même manière, le Vérificateur général du Québec a fortement critiqué le gouvernement du Québec en 2011 sur le plan de la gestion des plans d'action gouvernementaux en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion. Il disait, entre autres, que plusieurs mesures gouvernementales n'ont ni cibles ni échéanciers, ce qui rend leur évaluation difficile. Il y aurait aussi de nombreuses incohérences dans le contenu des plans d'action – le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale n'ayant jamais déterminé clairement quelles mesures gouvernementales font partie ou non de la lutte à la pauvreté. Les rapports d'activité annuels manqueraient de clarté et ne permettraient pas d'évaluer le reste du chemin à parcourir. Cela

fait dire au Collectif que le gouvernement du Québec a carrément manqué de leadership dans l'application de la loi et qu'il n'a pas réussi à assurer une direction claire à la lutte à la pauvreté.

Quelques données pour aller plus loin sur la 5^e orientation

À l'automne 2011, le Vérificateur général du Québec (VGQ) a présenté ses travaux de vérification sur la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et sur les deux plans d'action gouvernementaux qui en découlent. Il s'est surtout penché sur le rôle de coordination, de suivi et d'évaluation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Les citations suivantes sont tirées du chapitre 2 de ce rapport.¹¹⁰

Faits saillants (p. 2-3)

- « Le MESS n'a pas donné de directives aux ministères et organismes quant aux mesures à proposer pour les plans d'action. »
- « Le MESS n'a pas déterminé de quelle manière devaient être établies les sommes à inclure dans le calcul des investissements annoncés dans les deux plans d'action. »
- « Les rapports annuels d'activité, prévus dans la loi et servant à rendre compte du plan d'action gouvernemental, sont incomplets et manquent de clarté. »
- « Le MESS n'a pas planifié adéquatement le suivi des mesures incluses dans les plans d'action et l'évaluation des résultats. »
- « Plusieurs échéances prévues dans la loi en ce qui concerne le dépôt de rapports ou d'avis n'ont pas été respectées. »
- « L'exercice de planification gouvernementale aurait dû faire l'objet d'un cadre d'application plus rigoureux, même si les mécanismes mis en place peuvent contribuer à la sensibilisation et à la concertation des différents intervenants. »

Les recommandations du VGQ au MESS (p. 2-4)

- « Établir des critères précis concernant le choix des mesures à inclure dans un prochain plan d'action relatif à la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. »
- « Veiller à ce que des cibles de résultats et des échéanciers soient associés aux mesures proposées. »
- « Mettre en place les mécanismes de gestion nécessaires pour que, dans un prochain plan d'action, les investissements considérés soient cohérents entre eux et avec les différentes mesures du plan. »
- « S'assurer qu'un suivi des mesures incluses dans le plan d'action et une évaluation régulière des résultats associés à ces mesures sont effectués. »
- « Parfaire sa reddition de comptes en améliorant le contenu du rapport annuel d'activité. »

- Prendre les moyens nécessaires afin que les échéances prévues dans la loi soient respectées. »

Concernant les objectifs de la stratégie nationale (p. 2-9 à 2-11)

- « Nous avons constaté que l'objectif énoncé en 2002 dans la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* n'a pas été accompagné, dès le départ, de cibles précises et quantifiables. Ce n'est qu'en 2010, dans le second plan d'action gouvernemental, que le MESS a précisé cet objectif en se donnant une cible d'amélioration. »
- « L'objectif que le MESS a précisé en 2010 est de consolider, voire d'améliorer, la place du Québec parmi les principaux pays de l'OCDE et de s'assurer que celui-ci demeure parmi les trois meilleures provinces canadiennes, lorsque l'on considère le taux de faible revenu des personnes. [...] La précision de l'objectif permettra au gouvernement de mieux mesurer le chemin parcouru. »

Concernant les mesures gouvernementales (p. 2-11 à 2-13)

- « Lors de la vérification, nous avons constaté que le MESS n'a pas donné de directives aux ministères et organismes quant aux mesures à proposer. Il n'a pas formulé de critères précis afin d'orienter les entités ni exigé la présence de cibles de résultats et d'échéanciers associés aux mesures proposées. »
- « Il aurait été nécessaire que le MESS établisse des critères afin qu'il puisse déterminer notamment les mesures à inclure ou non dans les plans d'action. »
- « Par conséquent, les plans adoptés contiennent une multitude de mesures qui ne sont pas toujours cohérentes. Dans ce contexte, ces plans n'ont qu'une utilité limitée pour dresser un portrait global des actions entreprises dans le cadre de la stratégie nationale. »
- « Par ailleurs, l'absence de directives quant à la présence de cibles et d'échéanciers de réalisation a fait en sorte qu'un trop grand nombre de mesures n'en comportent pas. En effet, 30 des 70 mesures du plan d'action gouvernemental 2010-2015 ne sont pas accompagnées d'engagements clairement définis à l'égard des résultats visés. Pour ces mesures, en plus de ne pas être associées à une cible ou à un échéancier, il est impossible de savoir concrètement les services qui seront mis en place et les résultats visés. »
- « La définition de cibles de résultats et d'échéanciers associés aux mesures aurait favorisé un exercice de planification des actions s'appuyant sur les principes de la gestion axée sur les résultats, ce qui aurait également facilité le suivi des mesures et l'évaluation des résultats. Leur absence fait en sorte qu'il devient difficile d'évaluer la contribution de chacune des mesures au respect des orientations gouvernementales. »

Concernant les investissements liés aux mesures (p. 2-13 à 2-15)

- « Le MESS n’a pas déterminé de quelle manière devaient être établies les sommes à inclure dans ce calcul. En fait, il ne s’est pas assuré que les sommes considérées avaient été calculées sur la même base, ce qui aurait favorisé la cohérence entre les différents investissements. De plus, il n’a pas veillé à ce que leur classification corresponde à celle qui avait été utilisée pour les mesures annoncées dans les plans d’action. »
- « Il est à noter que l’absence de critères pour le choix des mesures à inclure dans les plans d’action, comme il a été exposé dans la section précédente, a eu un impact direct sur la complexité de l’exercice associé au calcul des investissements. »
- « Dans certains cas, les investissements considérés sont relatifs aux sommes additionnelles destinées aux personnes en situation de pauvreté, lesquelles s’ajoutent aux sommes versées dans le cadre d’anciens programmes. [...] Par contre, dans d’autres circonstances, le coût total de mesures préexistantes a été calculé, puisque certaines mesures annoncées dans les plans d’action étaient présentées ainsi. »
- « Par ailleurs, la comptabilisation des investissements relatifs aux mesures incluses dans les plans d’action a été faite en fonction de catégories de mesures différentes des mesures annoncées dans les plans d’action. Il devient donc quasi impossible d’établir un lien entre les investissements gouvernementaux et les mesures. De plus, sans que la raison soit claire, des investissements se rapportant à des mesures incluses dans les plans d’action n’ont pas été pris en compte lors de l’établissement du montant total des investissements gouvernementaux. »
- « Compte tenu des lacunes relevées précédemment au regard de la détermination des mesures et en l’absence de précisions sur ce qui devait être inclus dans le calcul des investissements gouvernementaux, il n’est pas possible d’avoir une image fidèle de la réalité. De plus, la non-concordance entre les catégories de mesures ayant servi à calculer les investissements et les mesures comprises dans les plans d’action nous empêche de faire un lien entre les dollars investis dans la lutte contre la pauvreté et les résultats relatifs aux mesures annoncées. Dans un tel contexte, les risques d’une mauvaise interprétation de la situation augmentent, ce qui diminue grandement l’utilité de l’exercice de planification gouvernementale et de la reddition de comptes. »

Concernant le suivi des mesures et l’évaluation des résultats (p. 2-15 à 2-17)

- « [...] nous avons constaté que les rapports annuels d’activité, prévus dans la loi et servant à rendre compte du plan d’action gouvernemental, sont incomplets et manquent de clarté. Ils permettent difficilement de mesurer les progrès réalisés au regard des mesures et d’estimer le chemin qu’il reste à parcourir. »
- « Notre constat est basé sur le fait que les rapports annuels d’activité ne sont pas structurés de façon à faire une reddition de comptes complète, en fonction des mesures. Ces rapports font état des actions réalisées au cours de l’exercice en matière de lutte contre la pauvreté, mais ils ne permettent pas de faire le lien entre ces actions

et les mesures annoncées dans les plans d'action. Des mesures non prévues initialement dans les plans d'action sont présentées dans les rapports annuels en tant que réalisations permettant de lutter contre la pauvreté, alors que d'autres mesures incluses dans les plans d'action n'y sont pas commentées. »

- « Le plan d'action 2004-2010 expose des orientations auxquelles les mesures sont associées, mais les rapports annuels d'activité n'utilisent pas les mêmes formulations et n'y associent pas les mêmes mesures. »
- « Le MESS n'a pas planifié adéquatement le suivi des mesures incluses dans les plans d'action et l'évaluation des résultats. Les principales mesures quant à l'importance des investissements ont fait l'objet de travaux d'évaluation, mais l'exercice d'évaluation dans son ensemble est incomplet et n'a pas été réalisé en temps opportun. »
- « D'ailleurs, les indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et d'évaluer l'atteinte de l'objectif énoncé dans la stratégie nationale n'ont été déterminés qu'en avril 2009, soit plus de six ans après l'adoption de la loi et la publication de la stratégie. »
- « Une planification des évaluations à réaliser, effectuée dès le départ par le MESS en collaboration avec les ministères et organismes concernés par les mesures, aurait facilité les travaux d'évaluation relatifs au premier plan d'action. Qui plus est, l'expérience du premier plan d'action aurait dû inciter le MESS à faire cette planification pour le second plan, ce qui n'a pas été fait. »

Références — Orientation 5

¹¹⁰ Vérificateur général du Québec, 2011, *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012, automne 2011 : Vérification de l'optimisation des ressources*, p. 2-1 à 2-29. http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2011-2012-VOR/fr_Rapport2011-2012-VOR.pdf.